



## Stratégie nationale pour l'Intégration des Roms



---

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165  
B-1000 Bruxelles  
+32 2 508 85 86  
[question@mi-is.be](mailto:question@mi-is.be)  
[www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

Suivez-nous sur



# Table des matières

Introduction .....	4
A. Définitions.....	5
1. Roms.....	5
2. Antitsiganisme.....	6
B. Cadre général.....	6
1. Niveau européen.....	6
2. Au niveau national.....	7
C. Les Roms en Belgique.....	8
1. Nombre.....	8
Encourager la collecte de données .....	9
2. Situation sur le plan des domaines prioritaires.....	9
D. Processus et procédure.....	12
1. Cadre institutionnel en Belgique .....	12
2. Procédure pour le développement d'une stratégie nationale pour l'intégration des Roms .....	14
3. Durée, suivi et évaluation.....	14
4. Indicateurs mesurables .....	15
E. Bonnes pratiques.....	15
Aperçu des bonnes pratiques sur une page web.....	15
Point d'appui Roms & Gens du Voyage .....	15
Equipe de stewards roms.....	16
Projet FSE Roma@work.....	16
Activités du centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms.....	17
F. Plan d'action.....	19
Objectifs horizontaux.....	19
1. Combattre et prévenir l'antitsiganisme et la discrimination .....	19
FÉDÉRAL.....	19
❖ Action 1 : Des efforts sont déployés pour sensibiliser les Roms et les gens du voyage à l'existence de l'organe de promotion de l'égalité .....	20
❖ Action 2 : Développer des récits positifs : Exposition itinérante : Réflexions. Les Roms en Belgique.....	20
WALLONIE.....	21
❖ Action 3 : Améliorer l'intégration des Roms notamment via des appels à projets .....	21
❖ Action 4 : La sensibilisation et l'information sur les Roms.....	21
BRUXELLES.....	22
❖ Action 5 : Lutter contre le racisme à l'égard des personnes roms .....	22

COMMUNAUTE GERMANOPHONE.....	23
2. Promouvoir l'inclusion.....	23
FLANDRE.....	24
❖ Action 6 : Stewards de quartier .....	24
WALLONIE.....	24
❖ Action 7 : Améliorer l'intégration des Roms .....	24
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....	25
❖ Action 8 : Appel à Projet « Lutte contre l'échec scolaire » de la FWB .....	25
BRUXELLES.....	25
❖ Action 9 : Etablir à Bruxelles une stratégie spécifique destinée aux populations roms.....	25
3. Promouvoir la participation par l'autonomisation et la confiance.....	26
FÉDÉRAL.....	26
❖ Action 10 : Encourager la participation active des Roms à une plateforme rom.....	26
❖ Action 11 : Refléter la diversité.....	26
WALLONIE.....	26
❖ Action 12 : Soutenir un organisme spécialisé en médiation des Gens du voyage.....	26
BRUXELLES.....	27
❖ Action 13 : Contribution de la Commission communautaire flamande au service Roms et Gens du Voyage (DRW) de l'association sans but lucratif « Centre régional d'intégration Foyer » à Bruxelles.....	27
❖ Action 14 : Soutenir des associations dont le public sont notamment les Roms et les Gens du Voyage .....	27
❖ Action 15 : Contribution de la COCOM à l'Asbl 'LE Foyer' .....	28
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE.....	28
Objectifs sectoriels.....	29
4. Améliorer l'accès à l'enseignement ordinaire et inclusif .....	29
WALLONIE.....	29
❖ Action 16 : Promouvoir l'alphabétisation et la formation des gens du voyage et des Roms .....	29
BRUXELLES.....	29
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....	30
❖ Action 17 : Apporter un soutien à la médiation culturelle et aux relations écoles-familles, en concertation avec les familles des élèves roms .....	30
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE.....	30
5. Améliorer l'accès à l'emploi durable.....	31
FLANDRE.....	31
❖ Action 18 : Utilisation de l'appel FSE 457 Sensibilisation et Activation.....	31
WALLONIE.....	31

❖	Action 19: Favoriser l'intégration socioéconomique des Gens du voyage et des Roms .....	31
	BRUXELLES.....	32
❖	Action 20 : Se focaliser sur une approche intégrée afin d'accompagner les Roms jusqu'au marché du travail et miser sur l'autonomisation et les possibilités de développement.....	32
❖	Action 21 : Stewards roms .....	32
❖	Action 22 : Projet FSE Roma@work .....	33
	COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE .....	34
6.	Améliorer la santé et l'accès aux soins de santé ainsi qu'aux services sociaux .....	35
	FÉDÉRAL .....	35
❖	Action 23 : Community Health Workers .....	35
	COMMUNAUTE GERMANOPHONE .....	35
7.	Améliorer l'accès au logement.....	36
	FLANDRE.....	36
	WALLONIE .....	36
❖	Action 24 : Promouvoir l'accès aux services essentiels .....	36
❖	Action 25 : Soutenir les communes dans l'accueil des gens du voyage .....	36
❖	Action 26 : Promouvoir l'établissement de lieux de séjour temporaires pour les gens du voyage .....	37
❖	Action 27 : Investir dans « Housing First » et prévoir à cet égard un accompagnement global et intégré du locataire.....	37
❖	Action 28 : Finaliser les arrêtés d'exécution de l'ordonnance modifiant le code bruxellois du logement afin de reconnaître l'habitat des gens du voyage en tenant compte des nouvelles réglementations urbanistiques. ....	37
❖	Action 29 : Informer les médiateurs culturels des communautés Roms des informations quant à l'accès aux soins de santé.....	38
❖	Action 30 : Financement de médiateurs et de travailleurs actifs dans le domaine de l'accès au logement.....	38
❖	Action 31 : Lister des lieux de séjour temporaires pour les gens du voyage .....	38
❖	Action 32 : Faciliter l'obtention d'adresses de référence .....	39
	COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE .....	39
G.	Coordination .....	40
1.	Coordination de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms .....	40
2.	Point de contact national belge pour les Roms .....	41
3.	Plateforme nationale belge pour les Roms .....	42



## Introduction

Comme le prévoit l'Union européenne<sup>1</sup>, les autorités belges entendent énergiquement intervenir dans l'amélioration de l'intégration socioéconomique des communautés roms qui séjournent sur le territoire belge, et ce, dans le cadre d'un dialogue étroit avec les Roms. L'intégration des Roms exige un effort commun de la part des divers niveaux institutionnels et compétences politiques.

Pour rencontrer les besoins des Roms et lutter contre les inégalités auxquelles ils sont confrontés, des mesures explicites sont nécessaires sans qu'elles ne soient exclusives. Ces mesures explicites n'excluent pas du tout que d'autres personnes vulnérables et défavorisées aient également droit à l'aide sociale.

Comme l'indique le cadre européen pour l'intégration des Roms, des efforts sont nécessaires dans tous les pays de l'Union européenne. Les pouvoirs publics belges entendent attirer l'attention sur le fait que les pays d'origine doivent commencer, au sein comme en dehors de l'Union, par respecter les droits du groupe de population « rom » et les traités européens et internationaux à ce sujet.

Une tâche importante est ici dévolue à l'Union européenne et d'autres organisations internationales. Aussi la Belgique est-elle partisane de l'usage d'instruments financiers et/ou législatifs européens permettant d'améliorer les conditions de vie des Roms dans les pays d'origine. La Belgique s'engage également à aborder ce thème dans le cadre de ses relations avec les pays d'origine, et d'indiquer à ces pays leurs obligations par rapport à leur groupe de population « rom ».

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/roma-eu/roma-equality-inclusion-and-participation-eu/eu-roma-national-strategic-frameworks-commission-evaluations-and-annual-reports\\_fr#eu-framework-for-national-roma-integration-strategies-up-to-2020](https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/roma-eu/roma-equality-inclusion-and-participation-eu/eu-roma-national-strategic-frameworks-commission-evaluations-and-annual-reports_fr#eu-framework-for-national-roma-integration-strategies-up-to-2020)

## A. Définitions

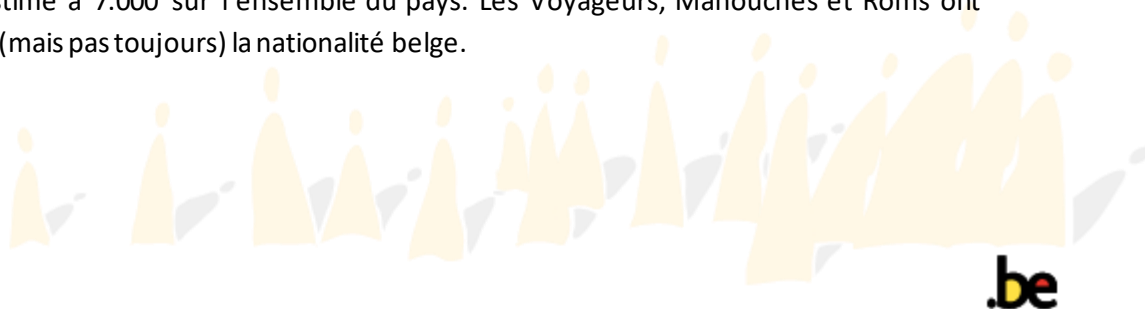
### 1. Roms

Les termes « Roms » et « Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

L'usage du terme Rom ne vise aucunement à restreindre la grande diversité au sein des différents groupes de Roms et communautés analogues, encore moins à promouvoir les stéréotypes. En Belgique, on peut distinguer plusieurs groupes de « Roms », qui sont classés en fonction des différentes vagues de migration. Les descendants des plus anciennes vagues migratoires roms sont pour la plupart des gens du voyage. Sur le terrain, on distingue donc les gens du voyage (Manouches, Roms et Sinti) et les Roms (d'Europe de l'Est) plus récemment arrivés, majoritairement sédentaires.

#### Gens du voyage

1. **Manouches** : les Sinti en Belgique (comme en France, en Suisse, et dans certaines régions d'Allemagne) se décrivent comme des Manouches. Ils sont probablement des descendants des premiers Roms qui sont arrivés en Belgique au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Parfois, on parle également d'eux comme de « la première migration ». Les Manouches vivent essentiellement dans des caravanes. Leur première langue est le Sinti Romanes, leur seconde langue est la langue de la région où ils vivent. Ils sont environ 1500 à s'être installés en Belgique.
2. **Roms** : ils sont des descendants des Roms de la deuxième vague de migration, qui s'est formée après l'abolition de l'esclavage en Moldavie et en Valachie en 1856. Leur première langue est le Vlax Romanes, leur seconde est le français. Les Roms, comme ils se décrivent, sont semi-nomades : ils voyagent l'été et ils s'établissent sur des terrains privés ou publics l'hiver. Leur population s'élève à environ 750 personnes en Belgique.
3. **Voyageurs** : ce sont des Belges autochtones, descendants d'anciens artisans ambulants. Ils ne sont pas apparentés aux Roms d'un point de vue ethnique, mais ils partagent certaines caractéristiques culturelles associées à la vie nomade (mode de vie, mobilité, professions). Ils vivent à présent dans des caravanes ou des maisons. Leur première langue est le néerlandais (en région flamande et en région de Bruxelles-Capitale) et le français (en région wallonne et en région de Bruxelles-Capitale). Ils continuent à utiliser beaucoup de mots de leur propre langue, appelée le *bargoens*. Leur nombre est estimé à 7.000 sur l'ensemble du pays. Les Voyageurs, Manouches et Roms ont généralement (mais pas toujours) la nationalité belge.



## Roms

Dès après la Seconde Guerre mondiale, des Roms d'Europe de l'Est sont venus en Belgique, mais la troisième grande vague migratoire a commencé après la chute du Rideau de Fer. Leur population est estimée à 30.000 personnes. La plupart de ces Roms ont conservé leur nationalité d'origine. Beaucoup sont dans une situation de séjour précaire. Néanmoins, de plus en plus de Roms disposent d'un permis de séjour belge. La plupart de ces Roms mènent une vie sédentaire dans des maisons ou des appartements.

## 2. Antitsiganisme

L'antitsiganisme est le racisme spécifique à l'égard des Roms ou de toute autre personne stigmatisée comme "Tsigane" dans l'imaginaire collectif. Le Conseil de l'Europe utilise le terme antitsiganisme<sup>2</sup> pour désigner à la fois les attitudes anti-Roms ou la diffusion de stéréotypes négatifs, mais fait également référence à des pratiques discriminatoires plus implicites ou cachées. Il s'agit de ce qui est dit, de ce qui est fait et de ce qui n'est pas fait.

Pour garantir l'intégration des Roms, il est très important d'aborder l'antitsiganisme et de combattre la discrimination. Pour ce faire, ces deux priorités ne doivent pas être abordées comme un objectif sectoriel au même titre que le logement, l'éducation, la santé et l'emploi. La prévention de l'antitsiganisme et la lutte contre la discrimination font au contraire partie intégrante de cette stratégie et sont une priorité présente de façon transversale dans tous les objectifs thématiques qui la constituent. Des actions concrètes et spécifiques s'avèrent donc nécessaires.

## B. Cadre général

### 1. Niveau européen

Vu la position marginale des Roms en Europe, la Commission européenne a formulé une politique spécifique relative aux Roms et prévoit une série d'instruments pour soutenir l'intégration des Roms.

Une recommandation importante dans ce cadre européen sur les politiques relatives aux Roms concerne la communication de la Commission du 5 avril 2011 intitulée « Un cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms à l'horizon 2020 ». Les stratégies nationales des États membres devaient reposer sur une approche ciblée, qui contribue activement à l'intégration sociale des Roms dans la société dans son ensemble et à l'élimination de la ségrégation. L'objectif est de promouvoir l'intégration sociale et économique des Roms en adoptant une approche intégrée dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, du logement et des soins de santé.

La Commission a invité les États membres à élaborer et à mettre en œuvre ces stratégies nationales, et à désigner un point de contact national habilité à coordonner et à mettre en œuvre cette stratégie nationale.

La recommandation du Conseil sur « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » remplace la recommandation du 9 décembre 2013. Cette recommandation a été adoptée lors de la réunion EPSCO du 12 mars 2021. Afin de progresser plus rapidement, la Commission européenne propose dans cette

---

<sup>2</sup> Pour une définition détaillée des Roms, voir point 1. Roms du chapitre A. Définitions.

recommandation un fil conducteur pour les politiques nationales concernant les Roms. Outre les quatre objectifs sectoriels (à savoir l'enseignement, le logement, l'emploi et les soins de santé), l'égalité effective, l'inclusion socio-économique et la participation significative des Roms sont également encouragées. La recommandation du Conseil met également davantage l'accent sur le monitoring.

Ce nouveau cadre stratégique s'inscrit dans le droit fil des travaux de la Commission dans d'autres domaines, tels que le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025<sup>3</sup>, la stratégie pour les droits des victimes <sup>4</sup> et la stratégie pour l'égalité des sexes dans l'UE<sup>5</sup>.

Cette stratégie nationale d'intégration des Roms contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

## 2. Au niveau national

En 2012, la Belgique a formulé une première Stratégie nationale pour l'Intégration des Roms jusqu'en 2020 avec pour objectif d'améliorer l'intégration socio-économique des communautés roms résidant en Belgique et de lutter contre la discrimination dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et de l'enseignement. À l'instigation de la Commission européenne, un Point de contact national Roms a également été désigné. Ce dernier est compétent pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Fin 2015, le point de contact national belge pour les Roms a soumis à la Commission européenne (Direction Justice) une proposition de projet pour la création d'une plateforme nationale belge pour les Roms. La Plateforme nationale pour les Roms a été démarrée avec le soutien de la Commission européenne en mai 2016. Cette plateforme a pour objectif d'initier un processus de dialogue participatif avec toutes les parties prenantes et les communautés roms en Belgique. Le financement européen est accordé à chaque fois pour une période de 12 mois.

Étant donné que la première stratégie nationale a pris fin en 2020 et malgré les efforts déployés, le besoin d'une stratégie nationale pour l'intégration des Roms coordonnée semble élevé. La Belgique s'est engagée à élaborer une deuxième stratégie nationale pour l'intégration des Roms. Celle-ci est le résultat d'un dialogue entre les entités fédérées, les autorités fédérales et les représentants de la société civile et des Roms. Elle comporte un plan d'action qui repose sur une vision partagée et des objectifs formulés collectivement, mais où chaque niveau politique développe des mesures dans le cadre de ses compétences.

La stratégie sera discutée en IKW puis validée via une procédure DGE<sup>6</sup>. La stratégie nationale opte pour une approche intégrée, à la fois horizontalement, entre les domaines politiques, et verticalement,

---

<sup>3</sup> COM (2020) 565 final

<sup>4</sup> COM (2020) 258 final

<sup>5</sup> COM (2020) 152 final

<sup>6</sup>La procédure DGE de silence permet de valider un texte préalablement coordonné entre les parties sur lequel on attend très peu ou pas de remarques. Le délai est généralement plus court et le processus de validation est tacite et donc basé sur le principe de « qui ne dit mot consent ». Sans réaction de la part des destinataires, le texte ou la proposition est actée. Les listes utilisées par la DGE dans le cadre de la filière EPSCO comprennent tous les cabinets et administrations compétentes pour les matières EPSCO (Emploi - Affaires sociales, droit du travail, non-discrimination et égalité de genre et inclusion sociale).



entre les niveaux de compétence : du niveau local, qui joue également un rôle d'intégration important, au niveau européen et aux niveaux politiques régional, communautaire et national.

La stratégie nationale belge reposera sur les différents domaines politiques qui rendent l'intégration sociale et économique des Roms possible, comme la lutte contre la discrimination à l'emploi, l'enseignement, le logement et l'accès aux soins de santé, et ce, conformément aux priorités du cadre européen pour l'intégration des Roms. Outre ces quatre domaines principaux, une attention particulière sera accordée aux objectifs horizontaux tels que la promotion de la participation des Roms à la société, la lutte contre la discrimination et la prévention de l'antitsiganisme ainsi que la réduction de la pauvreté et de l'exclusion. La coordination de toutes les actions sera également inscrite à l'ordre du jour, tout comme le besoin de collecte de données, deux éléments nécessaires pour pouvoir mener une politique efficace.

La Belgique a signé la déclaration de Durban<sup>7</sup> en 2001 et s'est engagée à élaborer un Plan d'action national contre le Racisme. La stratégie nationale pour l'intégration des Roms a des liens avec le Plan d'action national contre le Racisme. Plusieurs **propositions d'actions** en découlent : ces propositions d'actions seront intégrées à la SNIR une fois que les négociations sur le NAPAR auront abouti.

## C. Les Roms en Belgique

### 1. Nombre

Il est, pour l'heure, impossible de quantifier précisément et exactement le nombre de Roms séjournant en Belgique. Le terme « Roms » ne désigne pas une nationalité, mais une « ethnicité ». Les Roms ne sont pas inscrits au registre de population, des étrangers ou d'attente. En fait, l'inscription a lieu suivant le pays d'origine et pas l'origine ethnique. L'article 6 de la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit par ailleurs que « *le traitement des données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique (...) est interdite.* ». Il n'existe donc pas de statistiques officielles à propos des diverses ethnicités séjournant sur le territoire belge.

Certains Roms n'ont en outre pas de domicile légal, tandis qu'une minorité n'est pas sédentaire. Ils ne sont donc pas (systématiquement) enregistrés. Les familles de Roms non sédentaires déménagent facilement d'une commune ou d'un pays à l'autre ou en leur sein. Se pose encore le problème que les Roms n'affichent pas tous leur ethnicité. Certains préfèrent dissimuler qu'ils sont d'origine rom, parce qu'ils craignent des réactions et préjugés négatifs. L'exemple suivant, tiré de la Communauté germanophone, illustre cette situation.

Depuis des années, il est difficile de savoir s'il y a des Roms dans la Communauté germanophone, car ils ne se présentent jamais avec leur statut de Rom, mais avec leur nationalité. C'est ce qui ressort du feed-back d'organisations responsables de l'intégration et de la migration dans la Communauté germanophone. Le nombre de Roms n'y est probablement pas très important et, comme expliqué ci-dessus, difficile à déterminer avec certitude. C'est pourquoi la Communauté germanophone ne

<sup>7</sup> Déclaration de Durban (contexte: [lien](#)) (texte : [lien](#))

propose pas d'actions spécifiques pour les Roms, mais accorde une attention particulière à ce groupe de population et au soutien approprié dont il a besoin.

En Wallonie aussi, le nombre est difficile à estimer, car le terme Roms n'inclut pas l'origine géographique, ni une caractéristique administrative. Toutefois, en ce qui concerne les Roms d'Europe centrale et orientale, leur nombre en Wallonie est estimé à 10.000-15.000. À Bruxelles, le nombre de Roms est estimé à environ 11.000.<sup>8</sup>

Selon des estimations du Conseil de l'Europe<sup>9</sup>, environ 30.000 Roms vivraient en Belgique. Cela correspond à 0,29 % de la population totale. On estime également qu'il y a environ 9.250 gens du voyage en Belgique.

### Encourager la collecte de données

En Wallonie, le recueil de données statistiques sur les groupes de Gens du voyage séjournant temporairement dans des communes de Wallonie fait partie des missions pour lesquelles le Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms a été agréé par le Gouvernement wallon en novembre 2019. Le Centre de Médiation veillera donc à recueillir les données statistiques liées aux demandes qui lui seront adressées, aux interventions effectuées ainsi que les dynamiques influant sur la situation des Gens du Voyage en Wallonie, et ce, dans le respect des réglementations en la matière. Chaque année, ces statistiques seront analysées en détail, des clés de compréhension et des perspectives en seront dégagées et publiées afin de pouvoir orienter judicieusement l'autorité régionale dans la conception et la mise en œuvre d'une politique d'aide aux Gens du Voyage. Le Centre privilégiera la collecte et l'analyse des données utiles à la compréhension des difficultés vécues par les Gens du Voyage et les autorités locales et à la conception de politiques locales ou régionales répondant à ces besoins. Outre les canaux habituels, les différents lieux (comités d'accompagnement, jurys, supervisions, ...) au niveau local et régional seront privilégiés pour la diffusion de ces informations et analyses. »

## 2. Situation sur le plan des domaines prioritaires

Les informations contenues dans ce chapitre sont basées en partie sur les recherches de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après FRA), Reidsma, M., Juchtmans, G., Chakkar, S., & De Cuyper, P. (2020). Les gens du voyage itinérants. Un aperçu des conditions de vie des gens du voyage itinérants et des initiatives existantes pour les soutenir. Louvain : HIVA-KU. La FRA a mené une enquête auprès de 482 Roms et 123 gens du voyage en Belgique en 2019<sup>10</sup>.

La pandémie de Covid-19 a récemment mis en évidence les points sensibles de l'exclusion et des communautés roms marginalisées. Pendant la crise sanitaire, il est apparu clairement que les communautés roms manquent souvent d'informations sur leurs droits et sur les démarches qu'elles peuvent entreprendre à cet égard. Les organisations d'aide n'ont pas non plus été en mesure de fournir le soutien, l'assistance et la médiation nécessaires en raison des mesures prises pour faire face à la

<sup>8</sup> [https://roma.foyer.be/?page\\_id=933](https://roma.foyer.be/?page_id=933)

<sup>9</sup> De Hert P. et Van Caeneghem J. (ULB), The situation of Roma, FRANET National Focal Point, Social Thematic Study, 2012, p.7, disponible sur <https://fra.europa.eu/sites/default/files/situation-of-roma-2013-revised-be.pdf>

<sup>10</sup> La Wallonie n'a été que partiellement couverte par l'étude et n'est donc pas entièrement représentée dans les résultats.

crise. Suite aux règles de distanciation sociale et aux interdictions de voyager, il a été difficile d'atteindre les Roms (Fundamental Rights Research Centre, 2020).

#### ❖ Enseignement

L'enquête menée par la FRA en 2019 démontre que seuls 70 % des enfants roms âgés de 4 à 6 ans en Belgique participent à l'enseignement préscolaire. Il n'y a pas d'informations disponibles pour les gens du voyage. En outre, 95 % des enfants roms âgés de 6 à 15 ans sont scolarisés. En revanche, seuls 39 % des enfants de gens du voyage de cette tranche d'âge sont scolarisés. Cette enquête démontre par ailleurs que 55 % des gens du voyage âgés de plus de 45 ans n'ont pas suivi ou terminé l'enseignement formel. Pour les Roms, ce chiffre est de 26 %.

Les problèmes de participation des enfants roms à l'enseignement sont malheureusement toujours d'actualité. L'enquête approfondie citée ci-dessus démontre que la réalité est complexe et qu'il s'agit souvent d'une combinaison de conditions de vie précaires (problématique multiple en termes de logement, de pauvreté, de statut de résidence, de santé), d'ignorance (méconnaissance des structures éducatives) et de méfiance. Il est important de parvenir à une compréhension commune dans le domaine de l'enseignement. Pour ce faire, il faut sensibiliser les parents à l'importance sociale de l'éducation et faire en sorte que la participation des Roms à l'enseignement soit axée sur leurs besoins spécifiques. Cela n'est possible que si chaque forme de discrimination est explicitement abordée.<sup>11</sup> Il convient de prêter attention à ce niveau aux formes directes et indirectes (telles que la représentation dans l'enseignement spécialisé) de discrimination.

#### ❖ Emploi

La moitié (50 %) des Roms âgés de 20 à 64 ans ont un emploi rémunéré. Ce chiffre est nettement plus élevé chez les hommes (60 %) que chez les femmes (39 % seulement). Chez les gens du voyage, cette proportion est de 46 % pour les hommes, contre 31 % pour les femmes.<sup>12</sup>

Le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation est trois à quatre fois plus élevé chez les Roms (30 %) et les gens du voyage (41 %) que chez les jeunes Belges en général.

#### *Exemple pratique du Centre de médiation pour les gens du voyage et les Roms en Wallonie :*

En 2020, un grand nombre de mesures ont été prises dans le cadre du travail saisonnier pendant la période Covid-19. Ce projet mené avec les agences d'intérim et les employeurs a révélé le niveau très élevé de discrimination à l'encontre des Roms sur le marché du travail, et par conséquent, un certain fatalisme et les difficultés à « motiver » de nombreux Roms pour un projet d'intégration socioprofessionnelle. Cela rend la lutte contre l'antitsiganisme d'autant plus importante dans le défi de l'intégration des Roms.

<sup>11</sup> Le projet « Gentse Brugfiguren » peut être cité à titre de pratique inspirante dans ce contexte. La concertation Rom et Enseignement est aussi une bonne pratique. Plus d'informations dans le document de discussion Hemelsoet E. pour le groupe de travail éducation et Roms NRCP 28102016.

<sup>12</sup> [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-roma-and-travellers-survey-country-sheet-belgium\\_fr.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-roma-and-travellers-survey-country-sheet-belgium_fr.pdf)

## ❖ Logement

Selon l'enquête de la FRA, la plupart des Roms vivent dans un appartement ou une maison (80 %). En revanche, les gens du voyage vivent presque exclusivement dans des caravanes et des mobile homes. Il manque d'emplacements fixes pour ce groupe, ce qui crée de l'incertitude et un manque d'accès aux équipements de base tels que l'eau, l'électricité, voire l'éducation. Le nombre de gens du voyage qui ont été expulsés au cours des cinq dernières années est de 10 %. Chez les Roms, cette proportion est de 5 %.

La question de la discrimination au logement a été soulevée par le Comité européen des Droits sociaux<sup>13</sup> et a fait l'objet de discussions politiques par le passé. Il est important qu'un résultat concret soit enfin obtenu afin d'améliorer la situation et d'étendre l'accueil et le soutien à tout le pays.

Les mesures Covid-19 ont également mis en évidence les difficultés rencontrées par les gens du voyage itinérants. Ils ont été obligés de s'installer à un endroit fixe pendant les mesures. Le déménagement vers un autre emplacement n'a pas été considéré comme un déplacement nécessaire. Cependant, l'absence d'emplacements suffisamment équipés a rendu la situation difficile et les expulsions constituaient toujours une menace.

Le 23 mars 2020, le ministre wallon du Logement a publié une circulaire contenant des recommandations spécifiques au sujet des gens du voyage pour les autorités locales. Il a également été conseillé aux autorités locales de désigner un porte-parole de la communauté et de l'impliquer dans les mesures. Il a également été recommandé aux autorités locales de fournir un accès à l'eau et à l'électricité pendant la période de confinement. Si le confinement était prolongé, ces mesures étaient tacitement renouvelées. En Flandre, les Roms ont été inclus dans les mesures pour améliorer l'accès au logement des groupes vulnérables.

## ❖ Soins de santé

Il existe également un fossé en termes de santé entre les Roms et la moyenne générale de la population belge.<sup>14</sup> Il convient de noter à ce niveau que les femmes roms évaluent leur santé encore plus mal que les hommes. Ce fossé est principalement dû à la précarité des conditions de vie des Roms, une précarité associée à un accès limité aux soins de santé. L'enquête menée par la FRA a également révélé que 72 % des Roms et 78 % des gens du voyage n'ont pas d'assurance santé. Les Roms et les gens du voyage vivent en moyenne environ 14 ans de moins que la population générale en Belgique.

Pendant la crise du Covid-19, des informations ont été publiées en ligne et mises à disposition dans plusieurs langues. Ils s'agissait de textes écrits et d'avis audio diffusés par de multiples canaux, y compris les médias sociaux. De cette manière, les Roms et les gens du voyage ont été tenus informés des dernières mesures et évolutions.

---

<sup>13</sup> Arrêt FIDH c. BELGIQUE du 21 mars 2021 (Recl. Nr. 62/2010)

<sup>14</sup> [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-roma-and-travellers-survey-country-sheet-belgium\\_fr.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-roma-and-travellers-survey-country-sheet-belgium_fr.pdf)

## ❖ Pauvreté et exclusion sociale

En Belgique, 40 % des Roms et plus de la moitié des gens du voyage (55 %) vivent dans des ménages où il est difficile de joindre les deux bouts. L'étude de la FRA démontre également que 25 % des enfants roms et 21 % des enfants des gens du voyage en Belgique grandissent dans une situation de privation matérielle grave.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion multigénérationnelles est essentielle pour améliorer la situation des Roms. Ce cercle vicieux se poursuivra tant que les problèmes sous-jacents tels que la discrimination et l'inégalité d'accès aux services ne seront pas traités. Le plan d'action national pour la Garantie belge pour l'Enfance accorde donc une attention particulière aux enfants roms et des gens du voyage.

## ❖ Discrimination

Selon l'étude de la FRA, un Rom et un membre des gens du voyage sur cinq a été victime de discrimination dans différents domaines de la vie au cours de l'année précédant l'enquête. L'étude démontre également que seule une faible proportion d'entre eux ont signalé ou se sont plaints de cet incident. Cela peut être dû au fait que les gens du voyage (32 %) et les Roms (19 %) connaissent peu l'existence d'un organe de promotion de l'égalité.

Il existe une perception négative des Roms. L'Eurobaromètre de mai 2019<sup>15</sup> démontre que 22 % des Belges interrogés ne se sentiraient pas à l'aise avec un Rom comme collègue direct, 38 % ne feraient pas confiance à un Rom comme dirigeant politique et 41 % n'apprécieraient pas un Rom comme beau-fils ou belle-fille.

La situation socio-économique des Roms et des gens du voyage est causée, entre autres, par les préjugés et la discrimination dont ils font l'objet, le manque de logements et de centres d'accueil aménagés sur l'ensemble du territoire, le manque de reconnaissance et/ou de lois adaptées à la forme de vie des gens du voyage, les difficultés d'intégration sociale, etc. Dans ce contexte, l'ancrage nécessaire pour l'accès aux soins de santé, aux droits sociaux, au logement, à l'emploi, à l'enseignement et à la formation, etc. disparaît.

## D. Processus et procédure

### 1. Cadre institutionnel en Belgique

La Belgique est un état fédéral comprenant trois communautés et trois régions. Les compétences sont réparties entre les différents niveaux politiques. Dans l'intérêt général de tous les Belges, l'État fédéral gère notamment les finances, l'armée, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères ainsi que d'importantes parties de la santé publique et des affaires intérieures.

Il existe également trois régions qui ont des compétences dans des domaines liés à leur territoire au sens large. La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne sont compétentes pour l'économie, l'emploi, l'agriculture, la politique de l'eau, le logement, les travaux publics, l'énergie, les transports (à l'exception de la SNCB), l'environnement, l'aménagement du

---

<sup>15</sup> <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2251>

territoire, la protection de la nature, le crédit, le commerce extérieur, la tutelle des provinces, des communes et des intercommunales.

Enfin, les Communautés sont responsables de la culture (théâtre, bibliothèques, audiovisuel, etc.), de l'éducation, de l'usage des langues et des questions relatives aux personnes, qui comprennent la politique de santé (médecine curative et préventive) d'une part, et l'assistance aux personnes (protection de la jeunesse, aide sociale, aide aux familles, accueil des immigrés, etc.) d'autre part. Les compétences communautaires sont exécutées à Bruxelles par quatre acteurs, à savoir la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Fédération Bruxelles-Wallonie.

Dans cette stratégie nationale, chaque autorité compétente développe des actions concrètes selon ses compétences. Comme la plupart des compétences relèvent des Communautés et des Régions, la plupart des actions se situent à ce niveau. Le gouvernement fédéral assume un rôle de coordination dans l'élaboration et le suivi de cette Stratégie nationale. La base territoriale a été prise en compte dans la description des mesures.

Niveaux	Institutions		
<b>Fédéral</b>	État fédéral		
<b>Communautés</b>	Communauté germanophone	Communauté française	Communauté néerlandophone
<b>Régions</b>	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande

Les interventions politiques se situent à l'intersection de différents domaines politiques tels que l'emploi, le logement, l'enseignement et la santé. Outre le cadre politique et institutionnel belge, il est important de préciser qu'une grande attention est accordée à la concertation, non seulement au niveau politique avec, notamment, les forums de concertation interministériels, mais aussi, et dans un sens plus large, aux parties prenantes de la société civile. Des forums de concertation spécifiques sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - y compris l'intégration des Roms - sont organisés par le biais de plateformes ouvertes qui se réunissent plusieurs fois par an à l'initiative du SPP Intégration sociale.



## 2. Procédure pour le développement d'une stratégie nationale pour l'intégration des Roms

La stratégie nationale pour l'intégration des Roms est le résultat d'un dialogue entre les entités fédérées, l'État fédéral et les représentants de la société civile. Elle implique un plan d'action reposant sur une vision partagée de même que des objectifs communément formulés, mais dans lesquels chaque niveau politique développe des mesures dans le cadre de ses compétences. Pour ce faire, une concertation coordonnée a lieu au sein des autorités concernées et entre elles.

Au cours du processus de rédaction, un dialogue a eu lieu avec les parties prenantes concernées, telles que la société civile rom, Unia le SPF Justice, etc. (liste non exhaustive) dans le cadre de la Plateforme nationale pour les Roms. La Plateforme nationale pour les Roms a été lancée avec le soutien de la Commission européenne en mai 2016. Cette plateforme a pour objectif d'initier un processus de dialogue participatif avec toutes les parties prenantes et les communautés roms en Belgique.

Deux plateformes roms placées sous le signe de la stratégie nationale ont eu lieu le 23 mai 2021 et le 9 juin 2021. Ces plateformes comprenaient notamment des représentants du Point de contact national des Roms, d'UNIA (Equality body en National Human Rights Institution), de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten, de Foyer asbl (Bruxelles), du Minderhedenforum, du service rom CAW d'Anvers, du département du bien-être et de la société de la ville de Gand, du SPF Justice, du centre de médiation des gens du voyage et des Roms (Wallonie), etc. L'invitation la plus large possible a été lancée.

Au cours de ces deux moments de concertation en ligne, la méthodologie a été expliquée et passée en revue en séance plénière, et des recommandations ont été recueillies sous forme d'objectifs horizontaux et sectoriels au sein de petits groupes de travail.

## 3. Durée, suivi et évaluation

La stratégie nationale pour l'intégration des Roms est adoptée pour la période 2021-2030. La Belgique s'engage à soumettre tous les deux ans à la Commission un rapport sur les avancements réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Intégration des Roms dans chaque domaine thématique, et ce à partir de juin 2023.

En Belgique, il n'existe aucun enregistrement central basé sur l'ethnicité. L'article 6 de la Loi du 8 décembre 1992<sup>16</sup> relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit par ailleurs que « *le traitement des données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique (...) est interdite.* ». Il n'existe par conséquent aucun chiffre officiel sur le nombre de Roms en Belgique, ce qui implique également des limites en termes de monitoring des conditions de vie des Roms.

La Belgique assurera le suivi des objectifs fixés en fonction des options disponibles pour la collecte de données. Un processus d'évaluation des actions sera mis en place. Les actions de la SNIR seront évaluées notamment par l'envoi aux partenaires d'un template qui favorisera, dans la limite légale, la création de données nécessaires au monitoring du plan.

---

<sup>16</sup> [http://www.privacycommission.be/nl/static/pdf/wetgeving/wet\\_privacy\\_08\\_12\\_1992.pdf](http://www.privacycommission.be/nl/static/pdf/wetgeving/wet_privacy_08_12_1992.pdf)



## 4. Indicateurs mesurables

La Commission européenne propose des objectifs quantitatifs pour 2030 pour les sept objectifs. Elle propose également une liste d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs<sup>17</sup> étendus qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès. Le SPP Intégration Sociale s'efforcera de relier autant d'indicateurs mesurables que possible aux objectifs. Étant donné les restrictions en matière de données ethniques, des données proxy<sup>18</sup> peuvent être utilisées, complétées par des données qualitatives issues d'enquêtes et de consultations avec des organisations de la société civile rom, des autorités locales, etc.

## E. Bonnes pratiques

En Belgique, on a déjà fait beaucoup pour l'intégration des Roms. De nombreuses bonnes pratiques existent donc à cet égard. Certaines émanent de l'État, d'autres d'ONG ou d'autres organisations. À des fins d'illustration, ci-dessous, quelques exemples tirés de Bruxelles et Wallonie sont proposés.

### Flandre

#### Aperçu des bonnes pratiques sur une page web

L'Agence flamande pour l'intégration a rassemblé des conseils et des bonnes pratiques sur une page Web. Cette page donne un aperçu des mesures de soutien apportées aux Roms en Flandre : <https://www.integratie-inburgering.be/nl/roma>.

### Bruxelles et Flandre

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, Foyer asbl a développé les bonnes pratiques suivantes avec des ressources de la Communauté flamande, de la Commission communautaire flamande (VGC) et du Fonds social européen (FSE) :

#### Point d'appui Roms & Gens du Voyage

Le service Roms et Gens du voyage de Foyer asbl propose en tant que Point d'appui Roms et Gens du Voyage un accompagnement sur mesure sur les thématiques Roms et Gens du voyage, dans le but de renforcer le processus d'émancipation et d'intégration par l'éducation, la formation et l'emploi.

En tant que point d'appui de deuxième ligne, le service fournit des informations et des conseils sur le groupe cible, propose des formations sur mesure et effectue des interventions (visites à domicile, médiation, etc.) auprès des familles roms à la demande des services, des écoles, des autorités régulières, des autorités locales et des particuliers. Il existe une coopération structurelle avec une série de partenaires.

Pour les Roms et les gens du voyage, le service Roms est un point d'appui de première ligne où ils peuvent s'adresser pour obtenir des informations, une médiation, un encadrement familial, des

---

<sup>17</sup> La liste des indicateurs est disponible sur : [https://ec.europa.eu/info/files/portfolio-indicators\\_en](https://ec.europa.eu/info/files/portfolio-indicators_en)

<sup>18</sup> Proxy data: data collection can be conducted in settlements and regional units identified as segregated or with high share of vulnerable persons. The underlying assumption should be that the population in these localities includes a high percentage of Roma. Note that such proxy data could restrict data collection to only data on the most marginalized groups and could leave out those who are not economically deprived but still face consequences of antigypsyism. (voir Portfolio Indicators EC)



conseils, une orientation, une sensibilisation et des séances d'information sur les droits et les obligations. Le service Roms fait office d'adresse de référence pour quelque 200 gens du voyage.

Le service Roms a également une fonction de signalisation à l'égard de la politique. En outre, ils fournissent des conseils et un soutien aux autorités locales et régionales et aux instances publiques sur des questions d'actualité (éducation, mendicité, familles sans abri, etc.).

Enfin, le service Roms a également développé un site web avec des outils pratiques (accroches) pour travailler avec des Roms : <https://roma.foyer.be/>.

### Equipe de stewards roms

Au cœur du service Roms se trouve une équipe de stewards roms de première ligne, d'origines roumaine, bulgare, syrienne et rom. Les stewards roms sont employés en tant qu'intermédiaires pour renforcer les liens de confiance entre les familles et les écoles (ou d'autres instances) et améliorer la communication et la collaboration, principalement en vue d'une meilleure scolarisation (orientation scolaire, inscription et suivi de la scolarisation, médiation, encouragement de l'implication des parents, encadrement familial, etc.). En outre, les stewards roms facilitent également les parcours d'accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi (sensibilisation, soutien des accompagnateurs de parcours dans les parcours d'accompagnement et réalisation des conditions préalables (encadrement familial)) dans le cadre du projet FSE Roma@work (voir ci-dessous). Enfin, ils travaillent dans une optique de proximité (en facilitant la relation entre les partenaires locaux et les communautés roms locales afin de les impliquer activement dans l'offre locale et de répondre aux problèmes de société).

Les interventions des stewards roms se déroulent principalement dans le cadre de collaborations entre les différents partenaires (ex. enseignement, services communaux et judiciaires, police, partenaires sociaux, etc.), mais également à la demande des Roms eux-mêmes.

### Projet FSE Roma@work

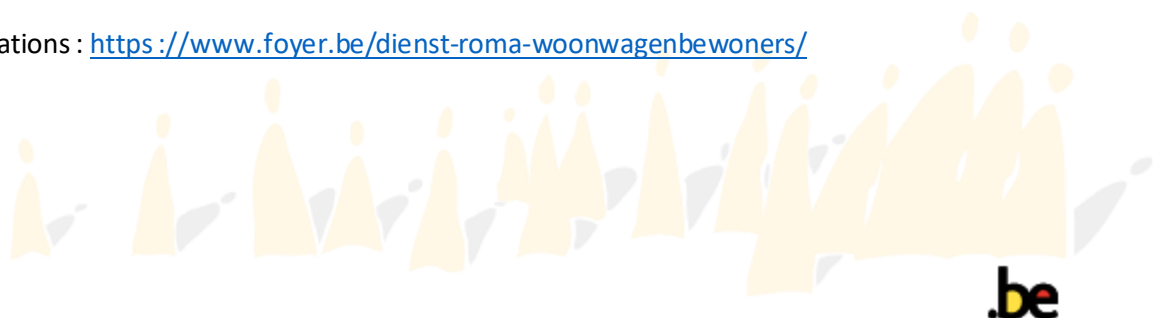
Depuis septembre 2015, la Commission communautaire flamande (promoteur) et le service Roms et Gens du voyage de Foyer asbl (partenaire) se concentrent sur l'orientation et l'accompagnement des Roms vers la formation professionnelle et l'emploi. Cette action est menée dans le cadre du projet Roma@work du FSE.

Les accompagnateurs de parcours du FSE accompagnent les Roms à la recherche d'un emploi et les orientent vers une formation qualifiante et un emploi. Ils sont soutenus dans ce cadre par les quatre stewards roms. Les stewards roms orientent les Roms à la recherche d'un emploi vers le projet.

Lors des séances d'accompagnement, une grande attention est accordée aux conditions préalables qui permettent la recherche d'une formation qualifiante ou d'un emploi pour les Roms. Par exemple : mobilité, statut de séjour, garde d'enfants, langue, attitude.

Ce projet FSE est rendu possible grâce au soutien du Fonds social européen (FSE), des autorités flamandes et du VDAB Bruxelles.

Pour plus d'informations : <https://www.foyer.be/dienst-roma-woonwagenbewoners/>



## Wallonie

### Activités du centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms

Le Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms, qui opère principalement en Wallonie, a été créé en 2001 et est reconnu comme un point central de médiation pour les autorités publiques, les Roms et les Gens du voyage, et la population générale. Il est subventionné par la Wallonie et est approuvé depuis 2019.

Le projet a été développé dans le cadre de la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère, notamment dans le domaine de la médiation lors de l'accompagnement des personnes (permanence sociale), mais aussi dans le domaine de la sensibilisation et de l'information afin de mieux vivre ensemble et d'améliorer les compétences en français.

L'objectif général est de permettre aux Roms (en particulier les nouveaux arrivants) de relever les défis de l'intégration en Wallonie. En accompagnant les familles et en soutenant les acteurs du processus d'intégration, l'objectif est de combler le « fossé » entre les Roms et la société du pays d'accueil, en leur donnant davantage de possibilités de participer activement au fonctionnement de la société et en améliorant la vie ensemble.

Le projet « entre fracture et intégration » vise donc à jeter un pont entre les fractures objectives et subjectives pour :

- L'accès à l'intégration pour les familles roms ;
- Soutenir les opérateurs d'intégration dans l'accompagnement et l'intégration des Roms dans les services et activités de leur parcours d'intégration ;
- Promouvoir la coexistence entre les Roms et les autres habitants du quartier ;
- Le projet « médiateur » vise à avoir un impact sur les différents domaines du parcours d'intégration et en particulier sur les axes suivants :

. L'intégration par la langue.

. L'assistance lors de l'exercice des droits et obligations des migrants roms : soutien socio-administratif.

. Interculturalité : promouvoir la vie ensemble et la compréhension mutuelle.

Plusieurs bonnes pratiques peuvent être mises en évidence dans ce contexte :

#### 1) Médiation administrative et socioprofessionnelle

Deux médiateurs roms (l'un originaire de Roumanie, l'autre d'ex-Yougoslavie) ont été employés au Centre de médiation pour les Roms et les Gens du Voyage afin d'améliorer l'accès des Roms aux services et de faciliter leur intégration. Les Roms qui ont des problèmes administratifs, qui cherchent un emploi ou un logement, etc., sont accompagnés, conseillés et assistés par les différentes instances publiques et associations.

#### 2) Formation

Le Centre de Médiation pour les Roms et les Gens du Voyage est connu depuis de nombreuses années pour la qualité, la précision et aussi l'efficacité de la formation qu'il dispense aux organisations travaillant avec la population rom, leur permettant de surmonter les stéréotypes et de mieux comprendre la dynamique interne de la population rom. Des organismes tels que Fedasil, les centres

médicaux, les CPAS, les centres d'intégration régionaux, les écoles, etc. font régulièrement appel au Centre de médiation pour la formation de leurs équipes. Le cours de formation « Travailler avec les familles roms » dispensé par le centre de médiation est organisé plusieurs fois par an.

### 3) Information et sensibilisation

Les projets d'information et de sensibilisation du Centre de Médiation visent à s'attaquer au problème de la stigmatisation en fournissant des informations claires, précises et exactes, ainsi qu'une image nuancée de la population rom. Les interventions dans les médias et sur les réseaux sociaux visent à surmonter et à briser l'image stigmatisante et déterministe des Roms.

### 4) Coaching/supervision pour une intégration gagnant-gagnant

Le Centre de Médiation des Roms et des Gens du voyage est à la disposition des services/institutions pour les accompagner/conseiller sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pratique quotidienne avec les familles roms dans les différents domaines de l'intégration : insertion socioprofessionnelle, éducation, logement, soins de santé, école maternelle, etc.



## F. Plan d'action

Les communautés et les régions proposent des actions et assurent leur mise en œuvre. Le fédéral quant à lui joue davantage un rôle de coordinateur du plan.

Compte tenu de la faible présence des Roms en Communauté germanophone, il n'y a pas d'actions spécifiques élaborées à destination de ce groupe-cible. Toutefois, les mesures juridiques (décrets, nouvelles compétences) concernées par l'intégration des Roms en Communauté germanophone seront énumérées et adjointes aux objectifs y afférant dans cette stratégie.

### Objectifs horizontaux

Le plan d'action présenté ci-dessous est le résultat d'un processus participatif entre plusieurs niveaux de pouvoirs. Certaines actions poursuivent des objectifs horizontaux car ces actions sont à l'intersection entre plusieurs domaines. La stratégie nationale a été élaborée selon une approche intégrée et intégrale ; c'est le résultat d'un dialogue entre les entités fédérées, les autorités fédérales et les représentants de la société civile et des Roms.

#### 1. Combattre et prévenir l'antitsiganisme et la discrimination

*Travailler de manière non discriminatoire et non stigmatisante. Il est important de renforcer la compréhension et les connaissances mutuelles et de briser les stéréotypes et les préjugés.*

#### FÉDÉRAL

« *Réflexions. Les Roms en Belgique* » vous emmène à travers les yeux de quelques modèles roms, étudiants et chercheurs de l'AP Hogeschool, afin de dépasser les clichés sur ces compatriotes. Au travers de quelques portraits et interviews, vous découvrirez un aperçu des rêves et des défis, dans les incertitudes et les talents de neuf personnages particuliers fiers d'être appelés Roms. Ils appartiennent à un groupe très diversifié, car la communauté rom ou les Roms n'existent pas.

Tout comme ces étudiants, placez-vous devant un miroir et découvrez un monde nouveau pour contribuer à changer l'image des Roms. Laissez-vous surprendre et inspirer par ce que vous et les Roms avez en commun.



## ❖ **Action 1 : Des efforts sont déployés pour sensibiliser les Roms et les gens du voyage à l'existence de l'organe de promotion de l'égalité**

Afin de combattre et de lutter contre l'antitsiganisme, il est donc important d'avoir une idée du nombre de cas de discrimination. Le signalement de ces délits doit être encouragé. À l'heure actuelle, il existe encore trop peu de données sur les Roms et les gens du voyage en Belgique. La collecte de données sur l'égalité est très importante pour découvrir les formes de discrimination structurelle et comprendre leur évolution.

Il s'agira de voir dans quelle mesure il est possible de collecter de meilleures données statistiques sur la base de l'auto-identification, afin de pouvoir mettre en œuvre une politique plus efficace de lutte contre la discrimination.

## ❖ **Action 2 : Développer des récits positifs : Exposition itinérante : Réflexions. Les Roms en Belgique**

Il est important de lutter contre les stéréotypes et les fausses informations concernant la population rom. Les Roms constituent un groupe très hétérogène et il existe de nombreuses différences entre eux. Il est important de reconnaître ces différences. L'un des moyens d'y parvenir est de promouvoir les modèles de rôle et la diversité. Cette démarche sera encouragée autant que possible dans les quatre secteurs.

L'exposition itinérante : Réflexions est un exemple de campagne lancée pour promouvoir des récits positifs. Les Roms en Belgique

Cette exposition temporaire résulte d'une recherche scientifique pratique visant à donner une vision plus nuancée des Roms. L'exposition a été réalisée grâce à une collaboration entre la Commission européenne, le Point de contact Roms national, le Service public fédéral de Programmation Intégration sociale et l'AP Hogeschool d'Anvers.

Concrètement, un lien a été établi avec l'étude « Roma through a positive lens » de l'AP Hogeschool d'Anvers. Cette recherche s'appuie sur des histoires de Roms et s'intéresse aux différents contextes de leurs succès, qu'ils soient petits ou grands, et ce, malgré des cas d'exclusion, de pauvreté et de discrimination. En collaboration avec la plateforme pour les Roms, les étudiants et les enseignants des départements de photographie et d'imagerie graphique se sont mis au travail avec les histoires narratives des modèles qui sont au cœur de l'étude.



## WALLONIE

### ❖ Action 3 : Améliorer l'intégration des Roms notamment via des appels à projets

L'appel à projets « initiatives locales d'intégration des personnes étrangères » lancé tous les deux ans par la Ministre wallonne en charge de l'Action sociale, comporte un axe interculturalité dont l'objectif principal est de favoriser le développement d'une société interculturelle en suscitant, de façon concrète et durable, un vivre ensemble solidaire. La lutte contre les discours de haine et la discrimination, la déconstruction des préjugés et stéréotypes à caractère raciste font partie des objectifs à atteindre. Cet appel à projets, ouvert aux ASBL et aux pouvoirs publics locaux, donne donc l'opportunité aux administrations locales de porter des projets en faveur de la lutte contre les discriminations raciales.

La Wallonie participe à l'élaboration du plan d'action national de lutte contre le racisme. L'ambition de ce plan est de rendre effective l'égalité des droits et de participer à l'émancipation de l'ensemble des citoyens. Il s'inscrit dans l'approche définie dans la déclaration de Durban et vise également une démarche intersectionnelle. Conformément à ce qui est inscrit dans la note de démarrage, des actions inclusives seront entreprises dans la mesure du possible et des actions spécifiques aux groupes cibles (LGBTQI+, femmes, Roms, migrants, enfants, ...) seront menées là où cela s'avère nécessaire, une attention particulière sera accordée au soutien et à la protection des victimes de racisme.

Enfin, dans une optique de lutte contre les préjugés et de renforcement de la cohésion sociale, le Centre de Médiation entretiendra une relation étroite avec les Gens du Voyage et favorisera le contact entre ceux-ci, quelle que soit leur situation socioéconomique, et la population sédentaire.

Afin de remplir cette mission de sensibilisation et pour favoriser un « mieux-vivre ensemble », une meilleure connaissance mutuelle et une meilleure cohabitation, le Centre développera chaque année un programme d'animation et d'information.

### ❖ Action 4 : La sensibilisation et l'information sur les Roms

La Communauté germanophone souhaite fournir des informations et une éducation sur les Roms, leur situation de vie et le statut de ce groupe de population afin de parvenir à une compréhension générale et intersectorielle et de réduire la stigmatisation qui pèse encore trop souvent sur ce groupe de population.

Le décret du 19 mars 2012 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Bekämpfung bestimmter Formen von Diskriminierung) s'applique dans le cadre des compétences territoriales et matérielles de la Communauté germanophone. Toutefois, ce cadre juridique reste soumis à la coopération avec d'autres plans d'action nationaux. Pour que cette campagne de sensibilisation soit un succès, ils associeront la fourniture d'informations sur les Roms à d'autres plans d'action nationaux, tels que « la lutte contre le racisme » et « l'intégration et la migration ».

Les partenaires de ce projet sont les organisations suivantes : Info-Intégration, le Comité consultatif pour l'Intégration et le Vivre ensemble dans la Diversité (Beirat für Integration und das Zusammenleben in Vielfalt), les coordinateurs d'intégration au niveau local, les lieux de rencontre, etc. Les possibilités de coopération avec les autres entités fédérées pour mener une campagne de sensibilisation sont également étudiées.

L'attention est portée sur l'aspect du genre, tant les hommes que les femmes, ainsi que les enfants. Les premiers préparatifs de cette campagne commenceront en 2022.

## BRUXELLES

### ❖ Action 5 : Lutter contre le racisme à l'égard des personnes roms

Suite aux assises de lutte contre le racisme tenues en 2021-2022 au Parlement bruxellois (<http://www.parlement.brussels/assises-de-lutte-contre-racisme/>), 207 recommandations ont été émises à l'attention du Gouvernement bruxellois, sur base de vastes auditions du monde académique, associatif et de militants. Le plan de lutte contre le racisme vise à lutter contre le racisme sur base des critères protégés suivants : prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance et origine nationale ou ethnique, indistinctement de l'âge, le genre, la condition sociale, de la santé etc.

Des recommandations spécifiques aux Roms ont été émises.

L'action vise à analyser la façon dont pourront être mises en œuvre les recommandations émises notamment autour des questions des Roms:

- Résoudre le problème de manque d'espaces
- Assurer une bonne cohabitation entre les riverains et les gens du voyage
- Étudier la possibilité d'occuper de manière temporaire des terrains inoccupés
- Créer une structure de gestion sociale qui permettrait de définir un cadre de règles claires et d'en assurer le suivi
- Renforcement les moyens de l'inspection du logement, réaliser davantage de tests et les renforcer par les appels ou des enquêtes de client mystère
- Veiller à insister sur la nécessité de l'organisation de formations et de rencontres spécifiques notamment avec Unia ;

Le plan d'action bruxellois de lutte contre le racisme est en élaboration sur ces bases. Le Gouvernement bruxellois devrait se pencher en première lecture sur le plan à l'été 2022. La société civile et les instances consultatives seront également consultées. La dernière lecture du plan bruxellois de lutte contre le racisme aura lieu en automne 2022. Le plan devrait prévoir des actions de lutte contre le racisme jusqu'en 2025.



## COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Les entités fédérées de Belgique travaillent actuellement sur le plan d'action national contre le racisme. La Communauté germanophone s'est vu attribuer le thème de la jeunesse en rapport avec la problématique de racisme. Il existe trois plans d'actions nationaux en rapport avec la discrimination :

- lutte contre le racisme ;
- plan d'action national de SOGIESC;
- plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2020-2024.

Le décret du 19 mars 2012 visant à lutter contre certaines formes de discrimination (Bekämpfung bestimmter Formen von Diskriminierung) est applicable dans le cadre des compétences territoriales et matérielles de la Communauté germanophone.

De plus, il est applicable à toutes les personnes des secteurs publics et privés, y compris les organismes publics, pour ce qui concerne :

- la relation de travail ;
- le système d'enseignement scolaire ;
- l'emploi ;
- les affaires culturelles ;
- les affaires personnelles ;
- les prestations sociales ;
- l'accès aux biens et services disponibles pour les citoyens et leur acquisition.

Ce décret donne entre autres une base juridique du champ d'application de l'interdiction de la discrimination, la protection juridique pour les victimes et les dispositions pénales à l'égard des autres.

## 2. Promouvoir l'inclusion

*Partir d'une approche inclusive en prêtant attention aux besoins spécifiques de chaque groupe cible et à l'éventuelle discrimination indirecte par une politique régulière.*

En Flandre une approche intégrale des objectifs thématiques est visée. Des projets existants qui ne sont pas spécifiquement axés sur les Roms atteignent ce groupe-cible. Dans la Communauté germanophone, les Roms ne sont pas très présents. Pour cette raison, ils se voient appliquer les mêmes règles que les autres migrants, personnes sans papiers ou les primo-arrivants. Le groupe cible ne représentant qu'une minorité, la Communauté germanophone a décidé de s'abstenir de toute discrimination positive en faisant des offres spéciales à destination des Roms. Cette approche inclusive vise à briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion dans les quatre secteurs que sont l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement.





## FLANDRE

### ❖ Action 6 : Stewards de quartier

Avec le projet « Stewards de Quartier » (« Buurtstewards »), quatre villes - Anvers, Gand, Sint-Niklaas et Bruxelles (VGC) - travailleront à l'intégration sociale des familles roms jusqu'en 2022. Ces stewards de quartier constituent l'intermédiaire entre la population rom, les services communaux et les services sociaux. Les stewards de quartier bénéficient de la confiance du groupe cible, fournissent des informations, assurent la médiation, expliquent le message et facilitent l'accès aux services. Ils informent les fournisseurs de services sur les origines roms et offrent un support afin de faciliter l'accès à ces services de façon plus adaptée aux Roms. Cependant, les médiateurs ne prennent pas en charge les tâches essentielles d'autres services. Un budget annuel de 800.000 euros est mis à disposition à cet effet.

À partir de 2022, une approche intégrée sera appliquée, comme le stipule le Plan politique d'Intégration horizontale et d'Égalité des Chances 2020-2024. Il s'agit d'un plan d'action ciblé, dont le principal objectif est la participation totale/proportionnelle à la société, c'est-à-dire « la réalisation de l'égalité des chances pour les groupes sociaux défavorisés ou exclus ».

En ce qui concerne les Roms, le Plan politique pour l'Intégration horizontale et l'Égalité des Chances incite les administrations locales à souscrire à l'offre de l'action « Intermédiaires » à partir de 2022, ancrant ainsi l'approche et la méthodologie spécifiques pour atteindre les Roms qui ont été développées avec les projets « Stewards de quartier ».

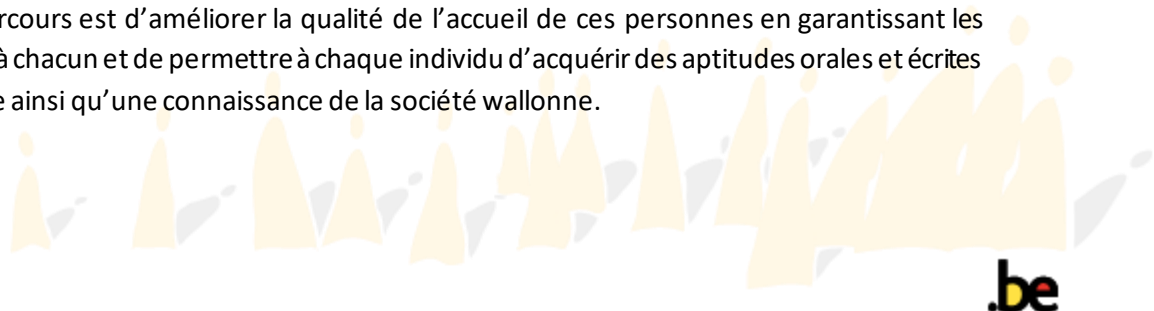
Les intermédiaires jettent, au sens propre comme au sens figuré, un pont entre le contexte familial des enfants socialement vulnérables et le contexte scolaire ou d'autres domaines tels que le bien-être qu'ils peuvent utiliser dans la commune ou la ville. Les intermédiaires peuvent être employés pour différents groupes cibles, avec une approche et une méthodologie spécifiques développées pour atteindre les Roms.

## WALLONIE

### ❖ Action 7 : Améliorer l'intégration des Roms

En tant que personnes étrangères ou d'origine étrangère, les Roms issus des pays d'Europe centrale et orientale bénéficieront encore des mesures prises dans le cadre de la politique wallonne d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère et peuvent bénéficier du parcours d'intégration des primo-arrivants instauré en Wallonie depuis 2014.

L'objectif de ce parcours est d'améliorer la qualité de l'accueil de ces personnes en garantissant les mêmes dispositifs à chacun et de permettre à chaque individu d'acquérir des aptitudes orales et écrites en langue française ainsi qu'une connaissance de la société wallonne.



Ils augmentent ainsi leurs chances de participer au fonctionnement de notre société, de mieux vivre ensemble en Wallonie, de trouver un emploi, de pouvoir suivre le parcours scolaire de leurs enfants, et de répondre aux exigences du code de la nationalité belge.

Il comporte :

- un module d'accueil personnalisé comprenant un bilan social, une information sur les droits et devoirs, une aide ou une orientation vers les services d'aide aux démarches administratives et un test d'évaluation du niveau de français;
- une formation à la citoyenneté;
- une formation à la langue française si besoin;
- une orientation socioprofessionnelle si besoin.

Le parcours d'intégration est obligatoire pour les primo-arrivants mais peut être suivi par toute personne étrangère ou d'origine étrangère de manière volontaire.

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### ❖ Action 8 : Appel à Projet « Lutte contre l'échec scolaire » de la FWB

Les Appels à projets de l'Enseignement permettent à des établissements scolaires de sensibiliser leur communauté éducative et/ou à répondre à des problématiques sociales et/ou locales particulières. Ces appels à projets permettent aux établissements de nouer des partenariats avec des opérateurs extérieurs de leur choix le tout en définissent librement le contenu de leur projet. L'appel à projet « Lutte contre l'échec scolaire » à destination des opérateurs extérieurs vise à (entre autres) subventionner des activités orientées vers des techniques et méthodologies d'apprentissage pour répondre aux besoins d'élèves qui ont engagés des difficultés d'apprentissage plus importants durant l'année scolaire précédente. Deux types d'activités sont envisagées, la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques ou la production/ diffusion d'outils de sensibilisation portant sur un enjeu d'éducation. Dans ce cadre, des projets spécifiques à l'attention de mineurs Rom et de gens du voyage ont été soutenus. Deux projets ont d'ailleurs déjà été initiés. Ils visent à promouvoir les relations école-famille en vue d'augmenter la scolarisation des enfants Roms et gens du voyage à Bruxelles et en Wallonie. En tissant des relations de confiance, ces projets réussissent à renforcer les relations positives entre les familles et les écoles.

## BRUXELLES

### ❖ Action 9 : Etablir à Bruxelles une stratégie spécifique destinée aux populations roms



En collaboration avec UNIA, la COCOM et la COCOF préparent et établissent une stratégie et un plan d'action, en concertation régulière avec les partenaires qui travaillent sur le terrain avec les populations Roms.

### 3. Promouvoir la participation par l'autonomisation et la confiance

*Accroître la participation et l'autonomisation de la population rom dans la société.*

#### FÉDÉRAL

##### ❖ Action 10 : Encourager la participation active des Roms à une plateforme rom

Fin 2015, le point de contact national belge pour les Roms a soumis à la Commission européenne (Direction Justice) une proposition de projet pour la création d'une plateforme nationale belge pour les Roms. La Plateforme nationale pour les Roms a été lancée avec le soutien de la Commission européenne en mai 2016. Cette plateforme a pour objectif d'initier un processus de dialogue participatif avec toutes les parties prenantes et les communautés roms en Belgique.

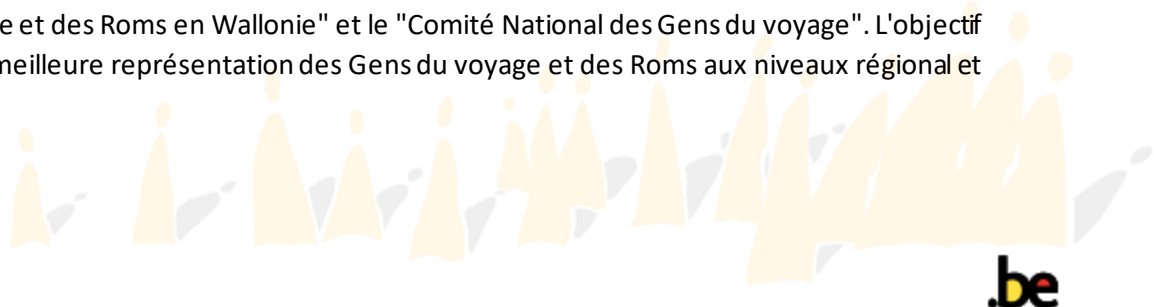
##### ❖ Action 11 : Refléter la diversité

Il est essentiel de reconnaître la diversité de la communauté rom. À ce niveau, l'accent est mis sur la promotion de l'autonomisation des femmes, des jeunes, des Roms handicapés, des Roms LGBTQ+ et des Roms âgés, afin que chacun puisse exercer pleinement ses droits et exploiter son potentiel. L'aspect du genre sera important dans tous les objectifs sectoriels.

#### WALLONIE

##### ❖ Action 12 : Soutenir un organisme spécialisé en médiation des Gens du voyage

Le Gouvernement Wallon veillera à continuer à soutenir un organisme spécialisé en médiation des Gens du voyage. Plus globalement, la Wallonie continuera à soutenir le travail des associations de Gens du voyage et de Roms, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années avec le "Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie" et le "Comité National des Gens du voyage". L'objectif est d'assurer une meilleure représentation des Gens du voyage et des Roms aux niveaux régional et local.



Objectif transversal. En effet l'agrément du « Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie » prévoit les missions suivantes :

- promouvoir les projets sociaux et socioprofessionnels des Gens du voyage et favoriser la participation citoyenne des Gens du voyage et de leurs associations ;
- apporter une aide à l'accomplissement des formalités administratives aux Gens du voyage, notamment en lien avec leur habitat mobile ;
- favoriser et améliorer les relations entre les autorités publiques locales, les Gens du voyage et la population sédentaire ;
- informer et assurer un accompagnement des autorités publiques dans la gestion du séjour des Gens du voyage ;
- assurer la médiation, notamment en intervenant sur le terrain à la demande des communes ou des Gens du voyage, en ce compris dans les cas d'urgence ;
- recueillir des données statistiques sur les groupes, les interventions de l'organisme et leur interprétation ;
- analyser des règlements et « bonnes pratiques » en Europe ;
- proposer des orientations de la politique de l'accueil des Gens du voyage en Région de langue française ;
- informer les services de l'Administration.

## BRUXELLES

### ❖ **Action 13 : Contribution de la Commission communautaire flamande au service Roms et Gens du Voyage (DRW) de l'association sans but lucratif « Centre régional d'intégration Foyer » à Bruxelles**

La Commission communautaire flamande soutient le Service Roms et Gens du Voyage, qui remplit une fonction d'intermédiaire entre les groupes roms de Bruxelles et la société civile. Le tout par médiation interculturelle, accompagnement, efforts croisés et information. À cet égard, le service coordonne une équipe de médiateurs Roms.

Le Foyer réunit régulièrement des figures clés des communautés roms afin de faire le point sur l'actualité au sein des communautés, d'échanger des expériences et d'être à l'écoute des évolutions et des besoins. Sur la base de ces rencontres, des actions d'information et de sensibilisation sont prévues dans l'opération pour répondre à ces besoins.

### ❖ **Action 14 : Soutenir des associations dont le public sont notamment les Roms et les Gens du Voyage**

La cohésion sociale (Cocof) soutient des associations qui proposent l'inclusion de personnes Roms ou de Gens du voyage. Les activités proposées par ces associations (cours de français, activités

socioculturelles, ...) visent l'émancipation de leur public, dans un cadre sécurisant et en lien avec les autres, et encouragent le vivre ensemble et la citoyenneté.

### ❖ **Action 15 : Contribution de la COCOM à l'Asbl 'LE Foyer'**

L'ASBL "Le Foyer" agit en tant que médiateur entre les "Roms" et les instances publiques, services communaux, écoles et autres partenaires sociaux. La médiation s'effectue notamment sur les axes suivants : appui des usagers auprès des instances publiques, services communaux, écoles et autres partenaires sociaux ; promotion de l'émancipation et d'une meilleure inclusion sociale des "Roms" par l'accompagnement, la responsabilisation, l'orientation vers un projet de vie réaliste ; la médiation interculturelle. La COCOM subsidie Le Foyer.

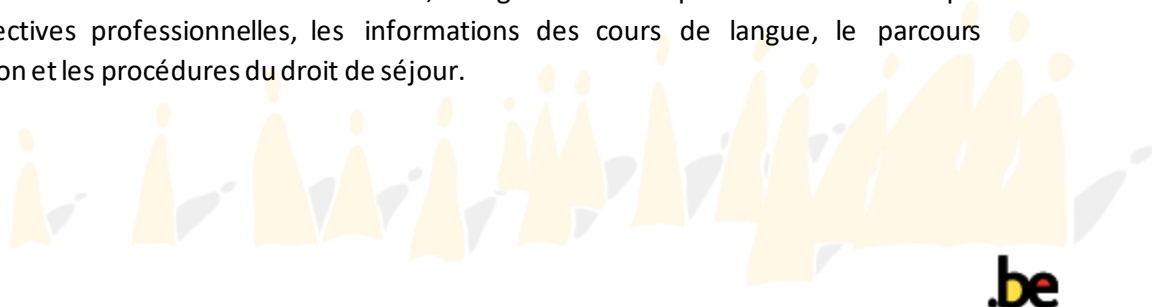
## **COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE**

L'objectif d'une politique d'accueil des primo-arrivants dans la Communauté germanophone, complémentaire aux politiques d'intégration sociale et de promotion de la diversité culturelle, est d'apporter une première réponse à des besoins spécifiques des primo-arrivants. Cela concerne, d'une part, l'intégration professionnelle, des obligations administratives particulières, la méconnaissance des langues nationales et, d'autre part, l'intégration sociale, apprendre une autre culture, le rôle de l'école pour les enfants et établir des contacts sociaux. Les organisations principales d'accueil de primo-arrivants sont, d'une part, les CPAS pour l'enregistrement auprès du service de la population de la commune et, d'autre part, Info-Intégration pour aider et accompagner les migrants pendant les deux années de parcours d'intégration. Depuis l'instauration des délégués communaux à l'intégration d'Eupen et St Vith en 2016, la Communauté germanophone a une troisième déléguée communale à l'intégration, provenant du CPAS de la Calamine, depuis cette année. Les trois délégués sont financées par l'Union européenne (FAMI). Les délégués communaux à l'intégration sont principalement chargés de coordonner les initiatives bénévoles dans le domaine de l'intégration des migrants, de la mise en réseau et du soutien des bénévoles. En outre, elles sont responsables du développement de la coopération entre les différents acteurs sur le terrain et de la mise en œuvre de mesures d'intégration en fonction des besoins locaux. Le public cible est constitué de personnes, d'institutions et d'organisations de la Communauté germanophone qui travaillent avec des réfugiés reconnus.

Tous les dispositifs d'accueil mis en place en Communauté germanophone sont accessibles aux Roms, aux demandeurs d'asile et aux migrants.

L'accès à l'intégration sociale est assuré par trois mesures en Communauté germanophone :

- « Helpdesk » et service sociojuridique d'Info-Intégration : pour accueillir et conseiller les primo-arrivants sur les affaires administratives, l'obligation scolaire pour les enfants ainsi que les perspectives professionnelles, les informations des cours de langue, le parcours d'intégration et les procédures du droit de séjour.



- Les coordinateurs d'intégration des CPAS sont chargés de promouvoir l'intégration sociale entre les institutions de terrain et les bénévoles au niveau local pour les étrangers, les demandeurs d'asile et les Roms.

Dans la dernière étape du parcours d'intégration, les assistants sociaux aident les participants du parcours d'intégration à trouver un club sportif ou culturel pour garantir un accès aux loisirs offerts par la Communauté germanophone.

## **Objectifs sectoriels**

### 4. Améliorer l'accès à l'enseignement ordinaire et inclusif

#### **WALLONIE**

#### **❖ Action 16 : Promouvoir l'alphabétisation et la formation des gens du voyage et des Roms**

Le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie, organisme reconnu par le gouvernement wallon, continuera à organiser des cours de français et de calcul pour les enfants des gens du voyage pendant la période de voyage. Ce projet permet d'éviter le décrochage total des enfants (6-12 ans) pendant la période de voyage.

En ce qui concerne les enfants roms des pays d'Europe centrale et orientale, le Centre de Médiation développe des projets de soutien scolaire au sein des écoles et des familles qui en font la demande. Le projet de centre de médiation, qui est mis en œuvre en complémentarité avec les systèmes existants (notamment le dispositif d'accompagnement FLA-DASPA), vise à renforcer l'apprentissage de la langue française et « l'intégration visuelle et auditive » des enfants roms.

Dans le domaine de l'accès à l'éducation, l'organisation continuera également à assurer :

1. L'intervention de médiateurs roms pour :
  - promouvoir la relation entre les parents et les enfants roms et l'école ;
  - traduire les informations essentielles pour une formation réussie ;
  - sensibiliser les parents à l'intérêt de l'éducation et de l'enseignement obligatoire ;
2. Le soutien et le conseil scolaire pour une meilleure éducation des enfants roms.

#### **BRUXELLES**

Le service Roms et Gens du voyage du Foyer asbl, soutenu par la Commission communautaire flamande (comme décrit ci-dessus), vise à promouvoir la scolarisation des enfants roms. Pour ce faire,

ils travaillent sur : la sensibilisation, l'orientation, l'inscription, la médiation scolaire, l'augmentation de la participation des parents et le soutien des enseignants et des élèves.

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### ❖ **Action 17 : Apporter un soutien à la médiation culturelle et aux relations écoles-familles, en concertation avec les familles des élèves roms**

Dans le cadre des Appels à projets de l'Enseignement et dans le respect des conditions d'octroi spécifiques à ceux-ci, l'appel à projet « Lutte contre l'échec scolaire » à destination des opérateurs extérieurs et qui vise à subventionner des actions en vue de répondre aux besoins d'élèves qui ont engagés des difficultés d'apprentissage plus importants, continuera à incorporer les thématiques de médiation culturelle.

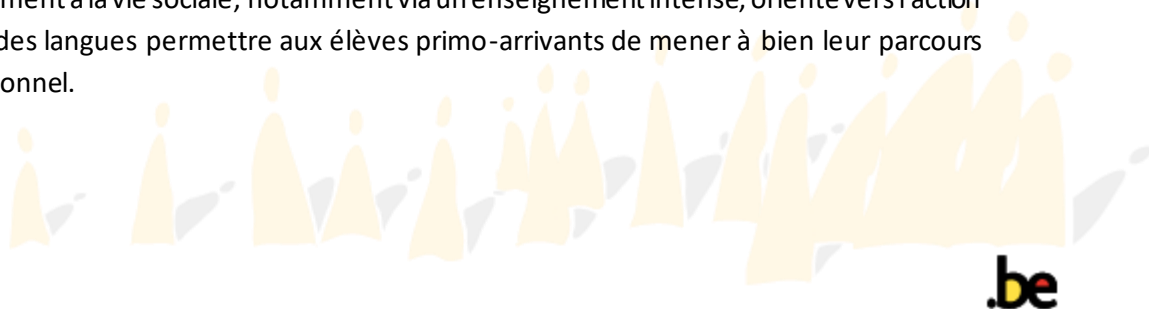
## COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Citons donc des exemples concernant l'enseignement en Communauté germanophone:

En 2017, la Communauté germanophone a adopté un nouveau décret. Ce texte a été ajouté au décret du 31 août 1998 sur les trois principes suivants :

1. les missions confiées aux pouvoirs organisateurs ;
2. le personnel des écoles ;
3. les dispositions générales d'ordre pédagogique et organisationnel pour les écoles ordinaires.

Dans le chapitre VIII quinquies de décret du 31 août 1998 relatif aux missions confiées aux pouvoirs organisateurs et au personnel des écoles et portant des dispositions générales d'ordre pédagogique et organisationnel pour les écoles ordinaires (Dekret über den Auftrag an die Schulträger und das Schulpersonal sowie über die allgemeinen pädagogischen und organisatorischen Bestimmungen für die Regelschulen), qui s'applique également aux Roms. Le décret du 26 juin 2017 Décret visant la scolarisation des élèves primo-arrivants (Dekret zur Beschulung von erstankommenden Schülern) donne la possibilité à plusieurs écoles de la Communauté germanophone d'ouvrir des classes de transition avec le but d'améliorer les connaissances de langues et l'intégration dans la société. Cette possibilité est donnée tant au niveau primaire que secondaire. L'objectif est de les faire participer dès que possible activement à la vie sociale, notamment via un enseignement intense, orienté vers l'action et l'interculturalité des langues permettre aux élèves primo-arrivants de mener à bien leur parcours scolaire et professionnel.



- En plus de ce décret des cours de langues et d'intégration culturelles sont possible sous certaines conditions pendant les heures d'école. Lors de ces projets, les mamans des enfants sont aussi impliquées.
- Le décret du 11 mai 2009 prévoit un accompagnement et un soutien individuel de chaque élève. Il permet aussi de contrôler la présence de l'élève et propose des réponses adaptées et individualisées aux problèmes d'absentéisme

Le décret du 11 décembre 2017 relatif à l'intégration et au vivre ensemble dans la diversité (Integration und das Zusammenleben in Vielfalt) prévoit la mise en œuvre de politiques et procédures d'intégration des migrants et des demandeurs d'asile dans la Communauté germanophone. De plus, il prévoit la participation à un parcours d'intégration et, le soutien de l'organisation Info-Intégration en ce qui concerne l'intégration sociale dans la société. Le principe d'intégration est que tout migrant qui, conformément au prescrit du présent décret et de ses arrêtés d'exécution, a besoin de s'intégrer, a droit à des mesures d'intégration et est soumis, dans certaines conditions, à l'obligation de les solliciter.

## 5. Améliorer l'accès à l'emploi durable

### FLANDRE

#### ❖ Action 18 : Utilisation de l'appel FSE 457 Sensibilisation et Activation

Pour le département du Travail, il est signalé que dans le cadre de l'appel FSE 457 Sensibilisation et Activation, plusieurs projets sont axés sur le groupe cible des Roms.

L'objectif de l'appel est de mettre en place des actions de sensibilisation et d'intégration pour les réserves de main-d'œuvre inactives qui, avec un soutien supplémentaire, pourraient potentiellement être employées sur le marché du travail et pour lesquelles l'offre existante ne fournit pas de solution durable (suffisante). Outre les projets spécifiquement axés sur les Roms, les autres projets touchent souvent aussi ce groupe cible.

### WALLONIE

#### ❖ Action 19: Favoriser l'intégration socioéconomique des Gens du voyage et des Roms

Le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie, par ses différentes actions de formation et de médiation sociale notamment, favorisera l'intégration socioéconomique des Roms et des Gens du Voyage. Il continuera à assurer un service de recherche d'emploi.



L'action s'inscrit dans le cadre de l'agrément de l'asbl, lequel prévoit que l'organisme a, entre autres missions, la promotion des projets sociaux et socioprofessionnels des Gens du voyage et favoriser la participation citoyenne des Gens du voyage et de leurs associations.

## BRUXELLES

### ❖ **Action 20 : Se focaliser sur une approche intégrée afin d'accompagner les Roms jusqu'au marché du travail et miser sur l'autonomisation et les possibilités de développement**

Le soutien au travail des Roms est inclus dans le Plan pluriannuel 2022-2025 de la Commission communautaire flamande. Ce plan a été approuvé par le Collège et le Conseil de la Commission communautaire flamande. Le Plan pluriannuel 2022-2025 est le plan politique global de l'ensemble de la VGC. Les actions relatives aux Roms sont incluses dans le plan d'action 4.2. « *Nous renforçons le vivre ensemble dans la super-diversité à Bruxelles* », action 4.2.4 « *Nous renforçons la mobilité sociale en investissant dans les opportunités de groupes cibles spécifiques - notamment les Roms, les LGBTQ+, les nouveaux arrivants, les femmes, etc. Nous soutenons des initiatives sur mesure pour ces groupes cibles.* » De cette façon, la Commission communautaire flamande inclut explicitement le renforcement des Roms à Bruxelles dans sa politique.

À Bruxelles, la Commission communautaire flamande finance les activités relatives aux Roms de Foyer asbl. Il s'agit notamment du soutien aux projets « Stewards roms » et « Roma@work », ainsi que du soutien de la coordination du Service Roms et Gens du Voyage.

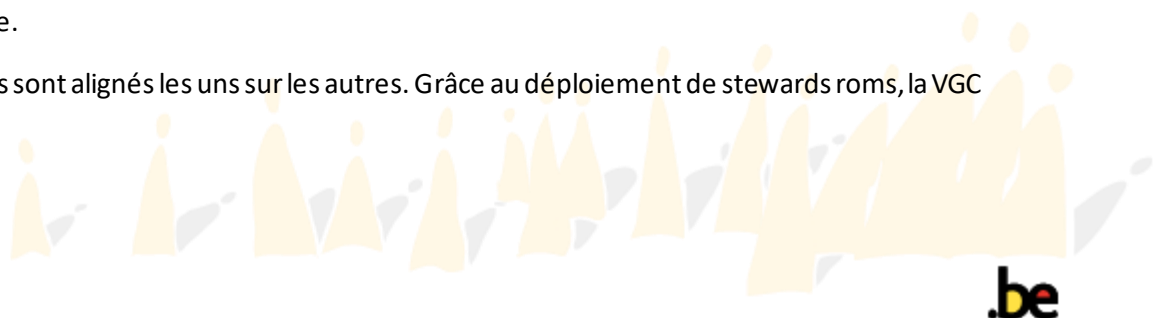
### ❖ **Action 21 : Stewards roms**

Avec le projet Stewards roms, la Commission communautaire flamande vise la mobilité sociale et la participation sociale des Roms à Bruxelles. Les stewards roms sont des travailleurs de première ligne d'origines roumaine, bulgare, syrienne et rom, travaillant dans les opérations liées aux Roms de Foyer asbl. Les stewards roms font office d'intermédiaires pour renforcer le lien de confiance entre les familles et les instances régulières et pour améliorer la communication et la coopération.

Les opérations liées aux Roms se concentrent en priorité sur les enfants et les jeunes roms. Depuis 2015, un accent supplémentaire a été mis sur les Roms demandeurs d'emploi. Les stewards roms travaillent autour des trois contextes les plus déterminants dans lesquels se trouvent les enfants et les jeunes roms, à savoir :

- les parents/la famille,
- l'école,
- le voisinage.

Ces trois contextes sont alignés les uns sur les autres. Grâce au déploiement de stewards roms, la VGC veut :



- Premier objectif : renforcer la position sociale des enfants et des jeunes roms avec l'enseignement néerlandophone en tant que porte d'entrée vers une approche axée sur la famille.
- Deuxième objectif : créer et soutenir des réseaux locaux et de proximité dans les quartiers où vivent des Roms. Ceci afin d'ancrer davantage l'expertise dans de nombreuses organisations et services communaux néerlandophones qui travaillent avec les Roms.
- Grâce au projet Roma@work du FSE, un troisième objectif vise la formation et l'emploi. Dans le cadre de ce projet, les stewards roms guident les Roms à la recherche d'un emploi vers des parcours d'accompagnement visant la formation et l'emploi (sensibilisation). En outre, ils travaillent sur les conditions préalables pour rendre ces parcours d'accompagnement possibles et soutiennent le personnel FSE si nécessaire pendant l'orientation et l'accompagnement des clients roms (par exemple, en raison de problèmes de langue, de confiance, etc.).

Depuis septembre 2012, la Commission communautaire flamande (VGC) met en œuvre le projet « Stewards roms » avec des ressources des autorités flamandes dans le cadre de l'appel « Stewards de quartier » (« Buurtstewards »). À partir de septembre 2022, le budget de la Flandre disparaîtra. La VGC continuera à soutenir ce projet ainsi que la coordination et l'encadrement des opérations liées aux Roms, comme prévu dans le Plan pluriannuel 2022-2025 de la VGC. Les ressources prévues en 2022 pour les opérations liées aux Roms à partir de la VGC et inscrites dans le Plan pluriannuel 2022-2025 s'élèvent à 198.000 euros.

## ❖ Action 22 : Projet FSE Roma@work

Une nouvelle période du projet « Roma@work » a débuté en janvier 2020. Ce projet lié aux Roms du FSE est rendu possible grâce au soutien du Fonds social européen (FSE) OP Vlaanderen, des autorités flamandes et du VDAB Bruxelles.

Deux collaborateurs du FSE accompagnent les Roms à la recherche d'un emploi et les orientent vers une formation qualifiante et un emploi. Ils sont soutenus dans ce cadre par les quatre stewards roms. Les stewards roms orientent les Roms à la recherche d'un emploi vers le projet.

Lors des séances d'accompagnement, une grande attention est accordée aux conditions préalables qui permettent la recherche d'une formation qualifiante ou d'un emploi pour les Roms.

### Coordination et encadrement du Service Roms et Gens du Voyage Foyer asbl

Dans le cadre des opérations liées aux Roms soutenues par la VGC, il y a actuellement six collaborateurs qui assument des tâches de première ligne : quatre stewards roms et deux collaborateurs du projet du FSE.

Une équipe de collaborateurs de première ligne a besoin d'un bon encadrement et d'un bon coaching. Au cours de la période à venir, le suivi de la politique, du contenu et des opérations devrait continuer à être effectué avec soin.

La VGC accorde une subvention à Foyer asbl pour la coordination et l'encadrement des opérations liées aux Roms, ce qui est une condition pour une bonne exécution du projet des stewards roms et du projet FSE Roma@work.

Le projet Roma@work est rendu possible grâce aux ressources du FSE OP Vlaanderen. L'appel actuel court jusqu'au 31 décembre 2022 et est prolongé pour l'année 2023. Une subvention de 161.033,68 euros est accordée pour l'année 2022.

## COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Les Roms ont le même accès à l'emploi que les autres demandeurs d'asile. Il n'existe pas de structures spécifiques pour les Roms étant donné que la Communauté germanophone n'a pas eu beaucoup de cas les dernières années.

Deux programmes de promotion pour l'emploi : AktiF et AktiF-Plus

- Il s'agit du programme pour l'emploi de la Communauté germanophone, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour promouvoir l'emploi dans la Communauté germanophone. L'objectif prioritaire : lutter contre le chômage dans la Communauté germanophone et augmenter l'emploi. Lorsque les employeurs embauchent des personnes défavorisées sur le marché de l'emploi, ils reçoivent un soutien financier par le biais des subventions AktiF ou AktiF Plus. Ce soutien à l'emploi représente une simplification importante dans la "jungle" des nombreuses mesures pour l'emploi anciennes. Ces subventions sont disponibles pour tout le monde (les demandeurs d'asile, les Roms et les personnes défavorisées de notre société).
- Mesures de l'emploi et de formation dans les subventions AktiF et AktiF Plus :
  - Mesure d'emploi du CPAS en application de l'article 60 §7 de la loi fondamentale du 8 juillet 1976 sur les centres publics d'aide sociale ;
  - Soutien tutorial en application de l'article 61 de la loi organique du 8 juillet 1976 sur les centres publics d'aide sociale concernant les "conventions de partenariat" soutenues financièrement qui peuvent être conclues pour les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente ;
  - Réductions LSS pour les tuteurs ;
  - Réductions LSS pour les artistes ;
  - Réductions LSS pour les assistantes maternelles ;
  - Réductions de la LSS pour les travailleurs domestiques ;
  - Soutien à la formation dans le cadre de la "Formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI)" ;



## 6. Améliorer la santé et l'accès aux soins de santé ainsi qu'aux services sociaux

### FÉDÉRAL

#### ❖ Action 23 : Community Health Workers

Ensemble, les mutuelles emploient environ 50 Community Health Workers (CHW). L'initiative des CHW provient du Service public fédéral Santé publique et a pour but de promouvoir l'accès aux soins de santé dans le cadre de la crise du COVID-19. La tâche de ces CHW est de fournir aux personnes en situation de vulnérabilité sociale l'accompagnement nécessaire et de les orienter vers et dans le système de santé belge. Ils rendent visite aux gens et établissent des contacts pour les informer sur la santé et les soins de santé. Leur groupe cible est constitué de groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de vulnérabilité sociale qui, en raison de leur statut socio-économique, rencontrent divers obstacles dans leur accès aux soins de santé de première ligne. Cela peut également inclure les Roms.

Ces Community Health Workers auront notamment pour mission de :

- Améliorer l'accès aux soins de santé, surtout en cette période de crise ;
- Soutenir les groupes vulnérables dans le domaine des soins de santé afin qu'ils ne soient pas davantage désavantagés pendant cette crise ;
- Signaler les inégalités et les problèmes structurels d'accessibilité au sein du système de soins de santé, en mettant l'accent sur les conséquences du covid.

### COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Depuis 2012, l'aide psychologique et psychiatrique existe pour des réfugiés et demandeurs d'asiles reconnus. Deux thérapeutes du centre de santé mentale de la Communauté germanophone suivront, dès 2012, une formation en ethnopsychologie. L'ethnopsychologie tient compte de deux éléments : d'une part, chaque individu est doué d'un psychisme et, d'autre part, d'une culture. Depuis le décret du 11 décembre 2017, et même un an avant, le parcours d'intégration a été introduit. Ce parcours d'intégration inclut des cours de langues et un cours d'intégration dans lequel des thèmes comme la santé mentale et le soin de santé sont expliqués. De plus, le service sociojuridique de l'organisation Info-Integration est un service consultatif et d'accompagnant mis à disposition de tous les migrants.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, la Communauté germanophone a un service de traduction sociale (Traduko). Cette année est une année pilote en trois langues : arabe, turque et russe. Le choix des trois langues est basé sur une enquête dans différentes organisations. Le groupe cible est constitué de toutes les institutions sociales, sanitaires ou scolaires ainsi que des autorités publiques de la Communauté germanophone qui travaillent avec des personnes qui ne parlent pas suffisamment l'allemand ou le français pour pouvoir effectuer le travail de cette institution ou autorité. Le service de traduction social

fait les traductions par téléphone/ vidéoconférence ; par traduction écrite et sur place. Ce qui est particulièrement bénéfique pour l'accès aux soins de santé.

## 7. Améliorer l'accès au logement

### FLANDRE

Le Département du Bien-être et du Logement (Welzijn en Wonen) affirme que la politique vise une approche intégrale.

### WALLONIE

#### ❖ Action 24 : Promouvoir l'accès aux services essentiels

Le Centre est engagé dans diverses tâches liées au logement des familles roms sur le territoire wallon:

- Facilite l'accès aux services de base ;
- Apporter un soutien dans les procédures administratives pour la régularisation de leur séjour;
- Participe à la recherche de logements à prix réduits ;
- Organise la médiation et la négociation avec les propriétaires et les agents immobiliers.

#### ❖ Action 25 : Soutenir les communes dans l'accueil des gens du voyage

Selon le *Décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage*, la Wallonie soutiendra les communes qui organisent un lieu d'accueil par le biais de subventions forfaitaires. Elles sont destinées à organiser les missions d'accueil et d'assistance aux gens du voyage qui y séjournent et s'élèvent à 30.000 € par an.

Avec ces subventions, les communes peuvent engager un référent local pour recevoir les gens du voyage. Les expériences de plusieurs communes wallonnes ont démontré que le fait de disposer d'un référent local pour la gestion des séjours temporaires des gens du voyage contribue significativement à la qualité de l'accueil et au bon déroulement du séjour des groupes accueillis pour de courtes périodes.

Nommé au sein de l'administration avec un mandat clair du collège communal, le référent permet une gestion plus souple et une adaptation aux réalités et aux besoins du moment et de chaque groupe.

Non seulement le référent gère la dimension de l'accueil (réservations des périodes de séjour temporaire, informations sur les groupes accueillis et les résidents, etc.), mais il peut également être mobilisé, par exemple, pour orienter les personnes vers des services adaptés si nécessaire, pour faire le lien avec les écoles, pour organiser des animations et des activités pour les gens du voyage, etc.

## ❖ **Action 26 : Promouvoir l'établissement de lieux de séjour temporaires pour les gens du voyage**

Selon le *Décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage*, la Wallonie poursuivra ses efforts pour augmenter le nombre de lieux d'accueil pour le séjour temporaire des gens du voyage. Ces zones aménagées seront équipées des infrastructures nécessaires à une vie décente : équipement du réseau de distribution d'eau, équipement de distribution électrique, éclairage public, installations sanitaires, évacuation et/ou traitement des eaux usées, équipement de collecte des ordures, équipement de lutte contre l'incendie.

## ❖ **Action 27 : Investir dans « Housing First » et prévoir à cet égard un accompagnement global et intégré du locataire**

Un projet *Housing First* est en outre lancé. Le Centre de Médiation développe, en fonction des possibilités, un partenariat pour la location, à loyers modérés, d'habitations vacantes. Une première expérience avec la Société wallonne du Logement est actuellement menée avec succès à Namur. Le projet, qui s'articule autour du logement, permet de recourir à l'accompagnement social ainsi qu'à l'éducation et à la recherche d'emploi.

Le financement de ces programmes provient du décret du gouvernement wallon du 18 juillet 2019 insérant des dispositions relatives à l'aide aux Gens du voyage dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé.

### **BRUXELLES**

## ❖ **Action 28 : Finaliser les arrêtés d'exécution de l'ordonnance modifiant le code bruxellois du logement afin de reconnaître l'habitat des gens du voyage en tenant compte des nouvelles réglementations urbanistiques.**

Les sites pour caravanes s'écartent aujourd'hui des modes classiques d'urbanisation et l'obtention de permis urbanistiques était problématique.

Depuis le 17 mars 2002, deux arrêtés règlent ces questions urbanistiques :

- L'Arrêté du 17 mars 2022, Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 novembre 2008 déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du fonctionnaire délégué, de la commune, de la commission royale des Monuments et des Sites, de la commission de concertation ainsi que des mesures particulières de publicité ou de l'intervention d'un architecte.

- L'Arrêté du 17 mars 2022 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux permis d'urbanisme à durée limitée  
En tenant compte de cette nouvelle réglementation, les arrêtés d'exécution de l'article 191 du Code du logement devront être finalisés en vue de créer un cadre réglementaire et administratif adapté.

### ❖ **Action 29 : Informer les médiateurs culturels des communautés Roms des informations quant à l'accès aux soins de santé**

La COCOM a organisé une table-ronde le 13 juin 2018 spécifiquement axée sur la thématique de l'entrée en trajet de soins primaire des populations "Roms", notamment suite à l'émergence de centres de soins et de services santé/social intégrés et multidisciplinaires. Le procès-verbal a été transmis à la Plateforme Nationale pour les "Roms". Il a été uploadé sur le site web de cette dernière pour le rendre accessible à tous les stakeholders, y compris les médiateurs culturels des communautés "Roms". Il contient notamment un ensemble d'informations pratiques quant à l'accès aux soins de santé primaires, et aux professionnels de l'aide, des soins, et de l'accompagnement.

Deux centres « social-santé » ont été ouverts par Médecins du Monde, avec un focus sur l'accès des publics les plus défavorisés, dont les "Roms". Ces centres ont été valorisés dans le « Programme d'actions de lutte contre la pauvreté 2014-2019 » coordonné par la COCOM sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

### ❖ **Action 30 : Financement de médiateurs et de travailleurs actifs dans le domaine de l'accès au logement**

La COCOM subventionne de nombreuses associations actives dans le domaine de l'accès aux logements notamment via des projets "Housing First". Celles-ci s'occupent de publics défavorisés parmi lesquels des familles "Roms".

La COCOM finance un mi-temps pour une médiatrice interculturelle "Roms" au sein de l'association Diogenes active dans le travail de rue.

### ❖ **Action 31 : Lister des lieux de séjour temporaires pour les gens du voyage**

Pour les Gens du voyage « de passage », avec un pic saisonnier de la demande, il y a lieu de lister les sites d'accueil temporaires via [Perspective.brussels](http://Perspective.brussels) et en collaboration avec Citydev pour le guichet des occupations temporaire.

Il y faudra également assurer, en collaboration avec les pouvoirs locaux, la gestion et la coordination de ses sites d'accueil.

## ❖ Action 32 : Faciliter l'obtention d'adresses de référence

Développer des solutions pour augmenter les possibilités d'obtenir une adresse de référence pour les gens du voyage afin de faciliter leur séjour temporaire et l'accès aux droits.

### COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté germanophone est responsable pour :

- les logements dits publics et privés ;
- les différentes primes et subventions au logement et à l'énergie ainsi que de l'octroi de conseils qui s'y rapportent.

Les bases légales :

- Le décret du 9 mai 1994 « Dekret über Notaufnahmewohnungen » a été adapté en 2016 et se base en partie sur le Code wallon du logement. Ce décret est applicable sur l'ensemble du territoire de la Communauté germanophone et constitue le cadre de la mise en œuvre des logements d'accueil d'urgence. En 2019, il existait 67 logements d'urgence dans la Communauté germanophone mais le nombre ne cesse d'augmenter d'année en année. Chaque commune peut faire reconnaître un logement comme logement d'accueil d'urgence mais ce n'est pas obligatoire.
- Le décret du 28 octobre 1998 - Code wallon de l'habitation durable (Wallonisches Gesetzbuch über nachhaltiges Wohnen) a été adapté une dernière fois en 2019. L'objectif du décret (Chapitre II, Art. 2 §1) est que : la Communauté germanophone et les autres pouvoirs publics, chacun dans sa sphère de compétence, mettent en pratique le droit à un logement adéquat comme lieu de vie, comme un lieu d'émancipation et de développement des individus comme des familles. La Communauté germanophone et les pouvoirs publics prennent également les mesures nécessaires pour promouvoir le logement durable, en visant un habitat sain, répondant à certains critères minimums de sécurité, accessible à tous, et économe en énergie. Ses actions visent à améliorer la cohésion et l'équilibre social, en favorisant la rénovation du patrimoine ainsi qu'en multipliant et en augmentant l'offre de logements dans les noyaux résidentiels.

Citons des exemples de logement :

- Logements d'accueil d'urgence : ils sont proposés dans des situations d'urgence tels que le sans-abrisme, les problèmes familiaux, des problèmes de dépendance, la violence conjugale ou des problèmes financiers. Ils sont gérés par les CPAS et ne constituent qu'une solution temporaire. La durée d'occupation d'un tel logement est décidée au cas par cas selon la situation de la personne.
- Logement accessible : il y a les « Agences Immobilières Sociales » (TriLandum) dans le Nord de la Communauté germanophone et « Logement pour Tous » (Wohnraum für Alle) dans le Sud



de la Communauté germanophone. Ces derniers louent des appartements à des particuliers, ce qui présente des avantages pour les deux parties. Les personnes à faible revenu (ne devant pas dépasser un certain revenu) et qui ne sont pas propriétaires ou bénéficiaires d'un appartement ou d'une maison ont droit à un tel appartement.

- Construction de logements publics: actuellement encore nommé Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien - ÖWOB et Öffentlicher Wohnungsbau Eifel - ÖWBE. Ces deux institutions vont fusionner dans un avenir proche. Ceux-ci construisent ou achètent des appartements et/ou des maisons pour les louer ensuite. Les ayants-droits ou bénéficiaires sont des personnes avec un revenu total imposable de moins de :
  - Célibataire : moins de 45.100,00 € ;
  - Ménage composé de plusieurs personnes : moins de 54.100, 00 €.

Pour deux catégories, la limite est augmentée de 2.700, 00 € par enfant à charge et ne peuvent être propriétaire ou occupant d'un autre appartement ou maison.

- Les aides au déménagement et de loyer : elles sont accordées si, au sein de la Communauté germanophone, vous quittez d'un logement inadapté pour un logement adéquat, par exemple :
  - Une « surpopulation » reconnue ;
  - Une inadéquation reconnue (par exemple, un handicap reconnu d'au moins 66 %) ;
  - Le logement ne répond pas aux critères minimums insalubre ;
  - Le sans-abrisme.
- Les aides au déménagement et du loyer sont également soumises à des restrictions de revenu :
  - Pour une personne seule, pas plus de 14.500 ,00 € ;
  - Pour plusieurs personnes, pas plus de 19.900,00 €. À cela s'ajoute 2.700,00 € par enfant à charge et 2. 700,00 € par adulte ou enfant porteur d'un handicap.

En outre, il existe une allocation de déménagement de 400,00 €, qui est majorée de 80,00 € par enfant à charge. L'allocation de déménagement peut également être accordée si la personne emménage dans un logement social dans ce cas l'allocation de loyer ne sera pas accordée.

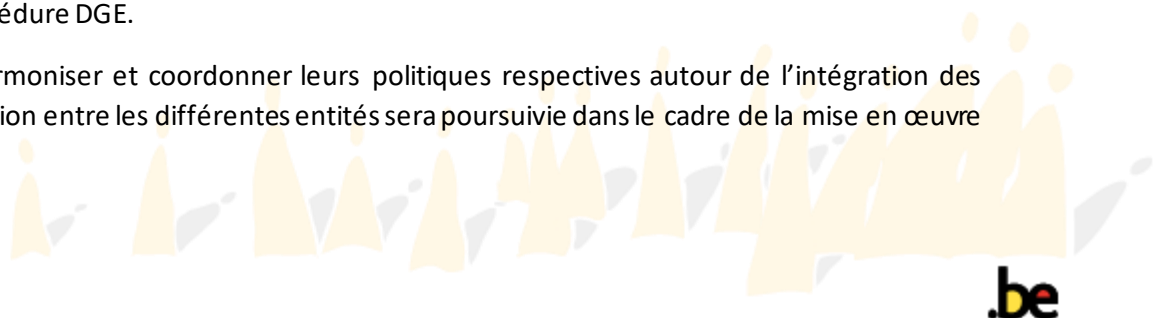
## G. Coordination

### 1. Coordination de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms

L'actuelle stratégie nationale est un plan d'action dans lequel les défis et objectifs de la Belgique à l'égard de l'Intégration des Roms sont fixés et dans lequel chaque autorité – des niveaux fédéral, régional et communautaire – développe librement des mesures en fonction de ses compétences.

L'élaboration de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms est discutée lors d'un IKW puis validé via une procédure DGE.

Pour valoriser, harmoniser et coordonner leurs politiques respectives autour de l'intégration des Roms, la coordination entre les différentes entités sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre



de cette stratégie. Cette coordination sera assurée à partir du point de contact national belge pour les Roms.

## 2. Point de contact national belge pour les Roms

Dans son cadre européen, la Commission européenne a réclamé la désignation d'un point de contact national. Initialement, un groupe de travail intergouvernemental remplissait le rôle du point de contact national belge pour les Roms. En 2015, le fonctionnement et la composition du Point de contact national belge pour les Roms ont été évalués, ce qui a entraîné sa transformation en un groupe de travail administratif comprenant des représentants des gouvernements fédéral et régionaux. Concrètement, des représentants des administrations suivantes participent au Point de contact national Roms :

- SPP Intégration sociale, coordination du point de contact.
- Autorité flamande, Agentschap Binnenlands Bestuur, Afdeling Gelijke Kansen, Integratie en Inburgering.
- Service public de Wallonie - Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS).
- Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, Service Aide aux personnes.
- Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Ministère de la Communauté germanophone).
- Vlaamse Gemeenschapscommissie (Commission communautaire flamande).

La coordination du point de contact national est prise en charge par le ministre compétent pour l'Intégration sociale et la Lutte contre la Pauvreté. Le secrétariat technique du Point de contact national est assuré par le Service public de Programmation Intégration sociale.

Le Point de contact national Roms est chargé de coordonner (de manière intersectorielle) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration des Roms. Concrètement, le Point de contact national Roms est chargé :

- Du suivi et du contrôle annuel de l'exécution de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms.<sup>19</sup>
- De la formulation de recommandations concernant les changements et réorientations à apporter à la stratégie nationale d'intégration des Roms. Ces propositions s'appuieront sur une vaste concertation entre parties prenantes au sein de la Plateforme nationale Roms.
- D'assurer le lien entre la stratégie nationale d'intégration des Roms et le cadre européen.

---

<sup>19</sup> Pour rappel, la Belgique s'engage à soumettre tous les deux ans à la Commission un rapport sur les avancements réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Intégration des Roms dans chaque domaine thématique, et ce à partir de juin 2023.

### 3. Plateforme nationale belge pour les Roms

Fin 2015, le Point de Contact national belge pour les Roms a soumis à la Commission européenne (Direction Justice) une proposition de projet pour la création d'une plateforme nationale belge pour les Roms. La Plateforme nationale pour les Roms a été lancée avec le soutien de la Commission européenne en mai 2016. Cette plateforme a pour objectif d'initier un processus de dialogue participatif avec toutes les parties prenantes et les communautés roms en Belgique.

Le financement européen est accordé à chaque fois pour une période de douze mois. Quatre années de fonctionnement ont déjà été financées (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2021).

